

2016-2021

**Procès-verbal n° 33a de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 22 février 2021, à la Salle des fêtes de Saint-Léonard,
chemin Saint-Léonard 1**

Présidence: Mme Adeline Jungo

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.32 heures

Présence de 73/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (7): Mmes et MM. Béatrice Acklin Zimmermann, Mme Anne Casabene Thévoz, Caroline Chopard, Daniel Gander, Michaël Li Rosi, Pierre Marchioni et Nicolas Stevan

Absent: -

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et MM. David Stulz, Mathieu Maridor, Anne Banateanu, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: MM. Vincent Haymoz, Dylan Manini et Alanga Mbolo.

La Présidente. M. le Syndic, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chers/ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 32^{ème} séance ordinaire. Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 8 février 2021 contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour, annulant et remplaçant la convocation initiale datée du 25 janvier 2021, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Vous aurez constaté à la lecture de ce nouveau document que le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a été ajouté au point 3 du présent ordre du jour. Cet ajout s'est fait d'entente entre la Commission concernée, le Bureau du Conseil général et le Conseil communal.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas. L'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications de la Présidente;
2. Approbation des procès-verbaux n° 31a, b et c et 32 des séances du Conseil général des 14, 15 et 16 décembre 2020 et du 11 janvier 2021;
3. Participations et augmentations de capital dans la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA – Message n° 56;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
4. Réseau Santé de la Sarine (RSS) – demande d'augmentation de la limite d'endettement à 60 millions de francs (modification de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts) – Message n° 57;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
5. Crédit d'ouvrage de 10'664'000 francs pour la requalification du Bourg - Etape 1 – Message n° 58;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
6. Modification des articles 3 et 15 du règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions du 23 février 2015 – Message n° 59;
Rapport de la Commission financière
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
7. Bilan de législature 2016-2021;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 33 de MM. Simon Zurich, Matthieu Loup et Christoph Allenspach (PS) lui demandant de présenter un rapport sur la politique communale actuelle et future du logement;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 124 de Mme et MM. Julien Vuilleumier (Vert-e-s), Simon Murith (PDC/PVL), Claudio Rugo (PA), Marc Vonlanthen (PS), David Krienbühl (PLR) et Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) lui demandant de définir une politique communale de réduction des gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 125 de M. Raphaël Casazza (PLR) lui demandant de présenter un plan d'investissement pour assurer l'autonomie électrique et de chaleur du patrimoine immobilier communal d'ici l'année 2035;

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 126 de M. Claude Richard (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place des solutions Smart City en ville de Fribourg;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 127 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Fabienne Menétrey, Monica Mendez et Julien Vuilleumier (Vert·e·s) lui demandant d'étudier la possibilité d'introduire une carte d'identité communale pour la sécurité des "sans-papiers";
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 128 de M. Claude Schenker (PDC/PVL) lui demandant d'étudier la possibilité de prévoir la gratuité des prêts de livres par la Bibliothèque/thek de Fribourg pour les lecteurs domiciliés à Fribourg;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 130 de Mme et MM. Gisela Kilde (PDC/PVL), Christoph Allenspach et Simon Zurich (PS) lui demandant un rapport sur la mobilité douce et la sécurité routière dans le quartier du Schoenberg;
15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 131 de M. Christoph Allenspach (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de planter un jeune tilleul à l'emplacement de l'ancien Tilleul de Morat;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 135 de Mmes Véronique Grady et Océane Gex (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de diminuer les déchets organiques de cuisine pour les personnes qui ne bénéficient pas d'un compost à proximité de leur domicile;
17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 136 de MM. Simon Murith (PDC/PVL) et David Krienbühl (PLR) lui demandant une étude sur le financement du Plan communal des énergies par des moyens de type "obligations vertes";
18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 139 de Mme et M. Véronique Grady et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) lui demandant la possibilité de demander le changement du nom de l'arrêt de bus "Cardinal" en "blueFACTORY-Cardinal";
19. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 177 de Mme et MM. Elias Moussa, Matthieu Loup et Marine Jordan (PS) demandant au Conseil communal la possibilité de garantir durablement les activités des institutions à caractère social actives sur le territoire communal;
 - n° 178 de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich et Marc Vonlanthen (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'une mise à disposition élargie des infrastructures sportives de la Ville;
 - n° 179 de MM. Guy-Noël Jelk et François Miche (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'acheter et de mettre à disposition des caissettes de jeux "Box-up";
 - n° 180 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'instaurer quatre dimanches par an sans voiture;
 - n° 181 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier les voies politiques afin d'"effacer l'ardoise" des personnes d'origine suisse tout comme étrangère bénéficiant de l'aide sociale;

- n° 182 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) et Monica Mendez (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'évaluer l'exercice du droit de citoyenneté active des étrangers-ères domiciliés depuis au moins 5 ans dans la commune et au bénéfice d'un permis C et de concevoir des mesures incitatives;
- n° 183 de Mmes et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl, Mario Parpan (CG-PCS), Monica Mendez (Vert-e-s) et Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de restructurer et de consolider le secteur de la Cohésion sociale de la Ville de Fribourg pour répondre aux besoins sociaux accrus;
- n° 184 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser une piscine couverte de 50 mètres;
- n° 185 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de modifier les priorités dans le déneigement des routes et trottoirs;
- n° 186 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre sur le plateau de Pérolles;
- n° 187 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'allouer un soutien financier aux cafés-concerts en charge des animations musicales de la ville;
- n° 188 de MM. Simon Murith (PDC/PVL) et Julien Vuilleumier (Vert-e-s) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inciter la construction de logements d'utilité publique;

20. Réponse aux questions:

- n° 172 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la disparition des informations sur la situation de l'emploi dans le 1700 (Bulletin d'information de la Ville de Fribourg);
- n° 186 de M. Pascal Wicht (UDC) relative à l'organisation future des lotos sur le territoire communal;
- n° 196 de M. Matthieu Loup (PS) relative à l'interpellation de membres du collectif contre le harcèlement de rue CatCallsofFribourg par la police cantonale sur territoire communal;
- n° 198 de M. Gérald Collaud (CG-PCS) relative à l'emploi du langage épïcène dans les documents produits par l'administration communale;
- n° 199 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à l'état actuel des sites pollués à la décharge de Châtillon et sur le territoire communal;

21. Divers.

1. Communications de la Présidente

La Présidente.

- A. Nous siégeons dans les locaux de la Salle des fêtes à cause de la pandémie du covid-19. Aussi, je tiens à vous rappeler que nous comptons sur votre collaboration et votre sens des responsabilités pour respecter les consignes sanitaires édictées par l'OFSP. Je ne vais pas vous les rappeler mais le port du masque est obligatoire et se fait de la manière suivante: depuis le dessus du nez jusque sous le menton.

Durant la pause, il est de votre responsabilité d'appliquer les règles d'hygiène et de distanciation sociale, que ce soit à l'intérieur de cette salle, aux toilettes ou à l'extérieur de cette salle.

- B. Au travers de son arrêt du 28 janvier 2021, le Tribunal cantonal a rejeté le recours interjeté le 12 octobre 2020 par M. Claudio Rugo (PA) concernant la décision du Conseil général du 15 septembre 2020 d'invalider l'initiative communale "Zone bleue, zone blanche". Comme vous avez déjà toutes et tous reçu le document concerné, je ne vais pas le détailler. Le Tribunal cantonal confirme l'invalidation de cette initiative. Cette décision peut toutefois faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal fédéral, à Lausanne, dans les 30 jours dès sa notification.
- C. Le 10 février 2021, la Préfecture de la Sarine a déclaré irrecevable le recours interjeté le 7 janvier 2021 par M. Claudio Rugo (PA) concernant la séance du Conseil général du 1^{er} octobre 2019. Là non plus, je n'entrerai pas dans les détails, la presse ayant déjà relaté la chose. Cette décision peut, elle aussi, être contestée dans les 30 jours dès sa notification auprès du Tribunal cantonal.
- D. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- E. Je vous rappelle que notre règlement nous invite à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'Assemblée ou à la Présidente et d'éviter toute prise à partie personnelle. Vous êtes priés d'intervenir en lien avec les points à l'ordre du jour et je n'hésiterai pas à vous interrompre ou vous demander de quitter la salle si tel ne devait pas être le cas.
- F. Au-delà, je vous rappelle que selon l'article 73 RCG, les interventions n'ayant pas trait à un point spécifique de notre ordre du jour sont traitées de la même manière que les questions, donc au point des "Divers". Par conséquent, je donnerai la parole sous les "Divers" à toute personne souhaitant faire une intervention au sens de l'article 73 RCG.
- G. Je vous prie de noter que le dépôt des postulats, des propositions et des questions est à faire auprès de M. le Vice-Président.
- H. Enfin, je vous rappelle, puisque ceci a déjà été communiqué par courrier électronique, que le temps de parole ne sera ni limité, ni chronométré. Cependant, je compte sur votre collaboration pour des interventions succinctes, à savoir 5 minutes pour les Messages et 3 minutes pour les transmissions de postulats. Ceci ne concerne ni les rapporteurs/euses de commissions, ni les interventions du Conseil communal.

- I. Nous prendrons une pause vers 21.00 heures.

2. Approbation des procès-verbaux n° 31a, b et c et 32 des séances du Conseil général des 14, 15 et 16 décembre 2020 et du 11 janvier 2021

La Présidente. Y-a-t-il des remarques quant à ces procès-verbaux, c'est-à-dire de formuler des propositions de rectification nécessaires?

Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont approuvés avec mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Participations et augmentations de capital dans la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA – Message n° 56

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. En séance du 1^{er} février, puis du 2 février passé, la Commission financière a analysé le Message du Conseil communal sur la recapitalisation de Bluefactory SA.

Je tiens tout d'abord à remercier le Président du Conseil d'administration, M. Jacques Boschung, et le Directeur de Bluefactory SA, M. Philippe Jemmely, qui étaient présents les deux le premier soir, puis seulement M. Jemmely le lendemain. Nous avons pu bénéficier d'une longue et intéressante présentation des actualités du site de blueFACTORY et du développement qui y est envisagé.

Je remercie également le Conseil communal pour le Message qui nous a été transmis. En revanche, je fais part du regret de la Commission de ne pas avoir reçu l'entier des documents nécessaires avant la séance, en particulier les informations financières, suite à une erreur au sein de l'administration manifestement.

J'aimerais préciser que, pour que la Commission puisse valablement se positionner, c'est au Conseil communal de s'assurer qu'elle reçoive les documents suffisants et nécessaires pour qu'elle puisse formuler un préavis à l'attention du Conseil général. Dans le cas présent, des prévisions de trésorerie, un plan financier, un business plan voire les comptes d'exploitation auraient été des informations fondamentales qu'il aurait fallu que l'on obtienne avec suffisamment de temps pour les analyser. Bref, une transparence financière à tout le moins à l'endroit de la Commission.

Je relève à ce propos que lorsque notre Conseil a été saisi, en 2016, de l'octroi d'un prêt de 5 millions de francs à Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA), nous avons non seulement reçus précisément tous ces documents, mais le Conseil communal avait aussi organisé une séance d'information à l'attention des Conseillers généraux.

Nous sommes ici en présence d'un montant cinq fois supérieur, et qui n'est pas un prêt cette fois. Je vous avoue que j'ai de la peine à comprendre pour quelle raison l'attention portée à notre information a été moindre.

Cela dit, nous avons fini par obtenir ces documents, qui nous ont permis de terminer notre examen, le lendemain soir.

Comme personne ne s'en doute, ce dossier est très politique.

Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA) nous dit que l'objectif principal actuel est d'amener de la valeur pour les actionnaires. Comme cela a été dit et redit au sein de notre Conseil, pour la Ville, l'intérêt principal est que ce quartier soit précisément un quartier et qu'il soit vivant au niveau culturel, socioculturel et social.

On précise à ce propos que toutes les entreprises présentes sur le site sont et seront encore à l'avenir soumises au PAC, plan d'affectation cantonal, et à la charte d'utilisation. Ces documents sont contraignants sur les points que l'on vient de citer, la notion de quartier en lien avec la ville et la place aux activités culturelles, etc. On relève ici une différence entre le Message à l'attention du Grand Conseil et celui à notre attention, dans lequel un volet culturel a été ajouté. D'un côté, on remercie le Conseil communal d'avoir développé cet aspect pour le Conseil général. Mais, d'un autre côté, le fait que cela soit complètement absent du Message du Conseil d'Etat n'est pas pour rassurer ceux à qui cette vie de quartier tient à cœur.

Si certains membres de la Commission avaient réservé leur avis dans l'attente d'avoir la garantie que BFF SA pourrait céder le silo à la Ville pour y mener des activités culturelles et, dans une certaine mesure et à des conditions à définir encore, également le bâtiment A actuel, nous sommes satisfaits du courrier allant dans ce sens adressé par BFF SA au Conseil communal le 3 février 2021. Nous réitérons donc aujourd'hui encore une fois l'importance de ce point.

Cela dit, concernant les aspects financiers, la Commission financière partage pleinement l'avis du Conseil communal sur l'opportunité de rester actionnaire à parts égales avec l'Etat de BFF SA. La Commission partage également le point de vue que ce quartier a un fort potentiel financier pour la Ville; selon ce qui nous a été rapporté, l'ensemble du site a un potentiel de valorisation à plus de 300 millions de francs. Ce quartier est également intéressant pour la Ville en tant que créateur d'emploi. BFF SA nous a indiqué qu'aujourd'hui, 340 personnes travaillent sur le site, ce qui correspond à +/- 280 EPT; sur ces personnes, 100 habitent en ville de Fribourg.

Cette recapitalisation est, dans les faits, à proprement parler, la véritable capitalisation de la société. En effet, sur les 25 millions de francs de départ, 24 étaient immobilisés. On comprend ainsi aisément les difficultés de mener à bien les attentes du public, comme des actionnaires.

Selon BFF SA, la société n'aura toutefois pas besoin de recapitalisation supplémentaire puisqu'elle prévoit, dans ses projections financières, avoir une exploitation positive à partir de 2025 et un cash

flow positif. Le Président du Conseil d'administration, M. J. Boschung, a donc indiqué que, "par cette recapitalisation, nous donnons l'autonomie à un site, malgré toutes les tâches annexes, qui sont les tâches de la charte au niveau culturel et social".

La demande qui nous est faite est répartie en deux parties: la plus grande qui correspond aux investissements en capitaux pour augmenter la valeur du site et l'autre partie, bien moindre, qui constitue le besoin de fonds de roulement supplémentaires, pour un montant total d'environ 1.3 million de francs. BFF SA précise qu'un montant annuel d'environ 500'000 francs est dépensé pour assurer des tâches qui ne sont pas celles d'une société immobilière et qui découlent de la charte, dont 178'000 francs pour la culture en 2020.

A la question de savoir comment a été prise en compte la pandémie dans le calcul des risques, BFF SA répond qu'elle n'a que peu été prise en compte dans le business plan, mais qu'en revanche, les atouts du site le positionnent de manière idéale et que beaucoup d'entreprises cherchent des écosystèmes et des synergies telles que ce quartier peut offrir. Par ailleurs, dans le plan financier, les recettes ont été chiffrées avec prudence, avec des prix de location plutôt moins importants que ce qui se fait aujourd'hui ainsi qu'un taux d'intérêt très conservateur à partir de 2030, de 3.6%. De plus, le principe de développer le projet en plusieurs phases minimise également le risque.

Enfin, une comparaison entre le texte de l'arrêté du Conseil d'Etat soumis au Grand Conseil et celui qui nous est proposé ce soir a été faite. Sans épiloguer à ce propos, on précise qu'il convient de faire la distinction entre les différents mouvements financiers ou décisions qui sont prises.

Ce soir, nous sommes saisis d'une demande sur le principe de recapitaliser la société à hauteur de 25 millions de francs. C'est à cela que nous devons répondre. Comment le Conseil communal entend mettre ce montant à disposition de BFF SA n'est finalement pas de notre ressort. Le prêt de 5 millions de francs, accordé fin 2016, fait l'objet d'une convention – qui a d'ailleurs été remise à la Commission – et qui reste valable jusqu'à son terme, en avril 2027. A son échéance, le Conseil communal pourra décider de le transformer en capital-actions.

Enfin, on rappelle le montant de 2.8 millions de francs voté par notre Conseil pour un soutien des projets visant la réaffectation du silo. Ce montant, respectivement son solde d'environ 2.7 millions de francs, reste en mains de la Ville comme nous l'a assuré le Directeur des Finances et cela jusqu'à ce qu'il soit utilisé pour les activités au sein du silo, après un appel à projets.

Avant de terminer, je rappelle encore, à toutes fins utiles, que ce montant de 25 millions de francs est contenu dans le plan financier qui nous a été récemment présenté.

S'agissant du préavis de notre Commission, c'est par 6 voix pour et 3 abstentions que nous avons préavisé favorablement le présent Message visant la recapitalisation de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA à hauteur de 25 millions de francs.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

En préambule, je tiens à préciser que dans un premier temps, le Bureau n'avait pas souhaité solliciter de préavis de notre Commission. Après un vote organisé à la fin de notre séance du 27 janvier, la majorité de la Commission a souhaité traiter de l'objet et présenter un préavis au plenum. Sollicité

dans ce sens, le Bureau a modifié l'ordre du jour, comme la Présidente vous en a informé tout à l'heure.

Notre Commission s'est donc réunie le vendredi 5 février. Je remercie les représentants du Conseil communal, M. le Syndic et M. le Directeur des Finances et de la Culture d'avoir fait le nécessaire pour être présents et d'avoir répondu à toutes les questions posées par les membres de la Commission.

Je ne vais pas m'étendre sur les détails des discussions sachant que plusieurs membres de la Commission vont s'exprimer tout à l'heure à titre personnel ou au nom de leur groupe.

La majorité de la Commission est ouverte au principe d'une participation à l'augmentation du capital de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Elle relève que travailler sur l'aménagement d'un tel quartier est une énorme chance que nous devons saisir mais avec prudence.

Les principaux griefs de la majorité de la Commission envers ce Message peuvent se résumer ainsi:

Manque important d'informations et de maîtrise du volet logement

En confiant cette partie du site à un développeur ou en lançant un concours en entreprise total, la Ville, bien qu'actionnaire de Bluefactory, perd toute possibilité d'influencer en donnant une "carte blanche" à un tiers. Certes, la charte et le PAC sont des garde-fous mais ils ne sont pas suffisants pour garder une maîtrise des choses et ainsi assurer une cohérence à l'intérieur du site. Le site est sur le territoire de la Ville de Fribourg, celle-ci doit pouvoir mener sa politique du logement.

Situation des bâtiments particuliers

Malgré les informations fournies par les représentants du Conseil communal, la situation de plusieurs bâtiments, en particulier le silo et le bâtiment A ne sont pas vraiment claires. La Ville devrait en faire plus pour s'assurer de pouvoir poursuivre le développement de projets culturels en ayant la maîtrise des murs. En d'autres termes, le bâtiment A et le silo devraient être remis à la Ville pour 1 franc symbolique allant ainsi dans la direction de ce qui est fait avec la halle grise envers l'Etat.

Il sied de préciser que plusieurs avis positifs ont également été exprimés par certains membres de la Commission. Ainsi, il a été rappelé que le potentiel de l'ancien site Cardinal restait très important et que nous devons continuer à faire confiance à BFF SA sachant que tant la Ville que l'Etat ont déjà planté de nombreuses graines, qui doivent maintenant pouvoir grandir en toute sérénité.

Pour terminer sur une note positive, je précise que tous les membres de la Commission se retrouvent sur le fait que la charte et le PAC, sur le fond, sont des éléments importants qui permettent de cadrer l'évolution du site.

Ainsi, l'entrée en matière n'a pas été contestée. Toutefois, après le passage en revue des différents chapitres du Message n° 56, une demande de renvoi a été déposée. Elle a été acceptée par 5 voix contre 2 et 1 abstention. Trois membres étaient excusés lors de cette séance.

La Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures vous propose donc le renvoi du Message n° 56.

Steiert Thierry, Syndic. J'interviens en ma qualité de représentant de l'actionnaire Ville de Fribourg au sein du Conseil d'administration de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Avant de passer la parole au Directeur des Finances pour une présentation des éléments financiers, je me permets de faire un bref rappel du projet blueFACTORY et du rôle de la Ville de Fribourg dans ce contexte.

Lorsqu'en août 2010, la société Feldschlösschen a annoncé la fermeture du site de la brasserie Cardinal à la fin juin 2011, le Conseil communal a très rapidement entamé des réflexions afin de garantir la meilleure utilisation de ce site de près de 53'000 m² en plein centre de notre ville. En effet, la société Feldschlösschen avait décidé de privilégier la vente du site à une collectivité publique, pour autant que cette dernière soit intéressée à reprendre la parcelle. Compte tenu du volume important de ce projet, tant sur le plan financier que technique, la Ville ne pouvait pas envisager de réaliser l'opération sans partenaire, raison pour laquelle l'Etat de Fribourg a été intégré dès le début dans ces réflexions.

Le 27 juin 2011, le Conseil général adoptait par 66 voix contre 2 et 2 abstentions l'arrêté autorisant le Conseil communal à acquérir les immeubles de l'ancienne brasserie du Cardinal. Dans son Message adressé au Conseil général, le Conseil communal précisait que "l'achat de cette parcelle s'inscrit dans sa politique d'amélioration de l'attractivité économique de Fribourg. La mise en valeur de ce terrain permettra à moyen et long terme d'augmenter les revenus fiscaux des personnes morales et la création de nouveaux emplois dans notre ville. L'opportunité d'acheter un terrain aussi vaste au centre-ville ne se représentera certainement pas, et cette acquisition permettra une gestion foncière active par la Ville. En outre, cette transaction en lien avec l'Etat, permet de tisser de nouveaux liens positifs entre les deux collectivités publiques dans un esprit de partenariat".

Pour la future affectation du site, la Ville et l'Etat avaient imaginé, dans un premier temps, y implanter un parc technologique, c'est-à-dire une structure d'accueil pour les entreprises issues de l'Université ou des Hautes écoles, voire de sociétés existantes (spin-offs), ainsi que pour des entreprises de haute technologie désirant s'implanter dans le canton de Fribourg. Un concours d'urbanisme a ensuite débouché sur un projet qui correspondait plutôt à un pur parc technologique refermé sur lui-même qu'à un quartier urbain. Or, c'est précisément ce caractère de quartier et non pas de parc que la Ville souhaitait réaliser, objectif partagé par l'Etat et pris en compte dans le cadre de la charte d'utilisation du site de blueFACTORY, qui a été adoptée en février 2014, c'est-à-dire en même temps que la création de la société anonyme BFF SA. La charte, dont vous trouvez le texte dans les annexes au Message, définit les critères que doivent remplir les utilisateurs et entreprises qui souhaitent s'installer sur le site. Il doit s'agir de projets scientifiques ou technologiques innovants, de projets liés à la création et à l'innovation ou de projets liés au développement durable ou la préservation de l'environnement. En outre, le site de blueFACTORY est aussi appelé à accueillir des projets de lieux de vie et des sociétés de service qui ne sont pas soumis de manière contraignante à ces critères, mais qui doivent néanmoins contribuer à la mission particulière du site.

Dans le Message n° 26bis du 3 septembre 2013, portant sur la création de la société anonyme Bluefactory SA, le Conseil communal précisait que le projet devait garantir:

- une mixité des fonctions, c'est-à-dire la présence d'activités commerciales (comme des établissements publics) et culturelles, des équipements publics tels que des crèches et des logements, dans une proportion limitée à 14% selon la charte d'utilisateurs;
- un aménagement de l'espace public avec des places urbaines et un parc paysager;

- une connexion au contexte urbain, permettant de tisser un réseau de mobilité douce en direction de la Gare, de Pérolles et de Beaumont notamment;
- une réaffectation des anciennes structures bâties. Il s'agit là de tirer profit du potentiel architectural des espaces qui ne sont pas appropriés pour des activités tertiaires et les destiner à des affectations culturelles ou artistiques. On pense notamment au silo pour ce type d'affectation.

Le plan d'affectation cantonal (PAC) qui a été adopté en juillet 2018 intègre ces éléments qui permettent de réaliser un véritable quartier vivant qui ne se limite pas à un simple parc technologique. Vu de l'extérieur, les gens ont parfois l'impression que le site n'a pas connu une évolution tangible depuis la création de la société. Or, plus de 50 entreprises et utilisateurs divers y sont installés aujourd'hui, avec environ 340 personnes qui travaillent dans les domaines le plus divers, allant de la technologie de pointe aux activités culturelles et sociales. Je cite juste un exemple là parce qu'il est marquant, mais il y en a pleins d'autres qui sont peut-être moins visibles que celui-là mais qui ont une même qualité: le NeighborHub ce dernier a remporté le premier prix du Solar Decathlon aux Etats-Unis en 2017. Il représente un parfait exemple de cet esprit que l'on veut créer sur le site: devenir un lieu où on réfléchit, échange, expérimente et développe de nouvelles solutions pour aujourd'hui et pour demain. Sans blueFACTORY, ce projet qui a réuni des étudiants de l'EPFL, de la Haute école d'ingénierie et d'architecture (HEIA), de l'Université de Fribourg et de la Haute école d'art de design de Genève n'aurait pas vu le jour. Avec le Smart Living Building de l'EPFL et l'intégration de la filière architecture de la HEIA dans la halle grise, cet esprit de collaboration pourra se poursuivre et contribuer à l'image de marque de notre ville en tant que ville universitaire et de formation d'excellence.

Le site de blueFACTORY présente une opportunité unique pour le développement de notre ville et pour l'attractivité économique de notre canton. C'est pourquoi l'Etat et la Ville s'investissent ensemble pour ce projet, avec toutes les difficultés que cela peut comporter. Si cela demande parfois un effort particulier de trouver des compromis entre les deux actionnaires et leurs intérêts, il faut aussi se rendre à l'évidence que leurs intérêts dans ce projet ne sont pas contradictoires. Tout d'abord, les deux actionnaires ont un intérêt commun à ce que ce site devienne un véritable quartier d'innovation. Et il est aussi dans l'intérêt de la ville d'attirer des entreprises à valeur ajoutée, de créer des places de travail ici dans le centre cantonal et à Fribourg et de réduire ainsi la tendance de cité-dortoir, il est dans l'intérêt de la ville d'avoir l'EPFL sur son territoire (ce qui n'aurait pas été possible sans l'intervention des autorités cantonales), et il est dans l'intérêt de la ville d'accueillir un site qui fait partie du cercle exclusif des Switzerland Innovation Park. Pour la Ville de Bienne, par exemple, le Switzerland Innovation Park Biel-Bienne est un argument de marketing urbain de première importance. Si Fribourg veut exister et se développer entre les pôles de la Région capitale et de l'Arc lémanique, elle doit montrer qu'elle a dépassé l'image – certes plaisante - d'une ville historique avec une vieille ville pittoresque, mais qu'elle est aussi une ville moderne, une ville du XXI^{ème} siècle. Dans ce sens, la demande de recapitalisation qui vous est présentée aujourd'hui constitue un investissement dans l'avenir, tant sur le plan financier qu'en termes de développement urbain et économique.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. M. le Syndic vous ayant fait part des considérations générales, je vous présenterai les volets financier et culturel.

Je commencerai tout d'abord par un historique de la demande de recapitalisation. La société anonyme a été créée le 12 février 2014 en se dotant d'un capital-actions de 25 millions de francs, soit 24 millions de francs en terrains et 1 million de francs en liquidités. La valeur de la participation de la Ville était de 12.5 millions de francs inscrite au patrimoine financier, composant ainsi 50% du capital-actions, les autres 50% étant détenus par l'Etat. Un prêt de 5 millions de francs a été octroyé par la Ville, toujours de manière conjointe avec l'Etat, en avril 2017 dont la libération s'est faite selon les besoins de trésorerie. Aujourd'hui entièrement versé, il est remboursable à 10 ans, soit en avril 2027.

En 2018, la Ville saisit une opportunité et propose au Conseil général un montant de 2.8 millions de francs dans son budget de fonctionnement 2019 pour un soutien aux projets visant la réaffectation du silo, bâtiment certes protégé mais emblématique. Le 29 juin 2019, suite à la réactualisation de son plan financier, la société BFF SA dépose une requête de recapitalisation à hauteur de 57.9 millions de francs aux deux actionnaires, s'ajoutant au prêt de 2017. Cette requête a fait l'objet d'une demande de clarification le 11 septembre 2019 après une analyse conjointe des Services des finances de la Ville et de l'Etat. Plusieurs versions du plan financier ont été élaborées depuis pour que celui-ci puisse enfin être validé par les deux Chefs de Services des finances.

Cette demande de recapitalisation stoppe les négociations menées par la Ville autour du silo, le bâtiment faisant partie des négociations générales. Les discussions de réaménagement de ce bâtiment se poursuivent néanmoins en parallèle à la requête de recapitalisation. Après avoir soutenu deux initiatives privées (une webradio et le SMEM), le solde de 2.7 millions de francs est versé à provision.

Depuis, le Conseil communal a été saisi régulièrement du dossier et a analysé plusieurs variantes:

- 1) la revente de son capital-actions qui aurait débouché sur une plus-value de quelques 5 millions de francs,
- 2) une recapitalisation limitée à 10 millions de francs avec la reprise de certains bâtiments "non rentables" en termes financiers (silo ou bâtiment du concierge) et poursuite du développement propre du contenu culturel. Cette option aurait amené à une dilution de sa participation du capital-actions avec pour effet une perte de la codécision dans la société.
- 3) une recapitalisation à 50-50 avec l'Etat pour 25 millions de francs avec la possibilité de conversion du prêt en capital-actions avec une valeur de marché potentielle du site de 300 millions de francs en 2027 selon une étude de Wüest & Partner.

Le Conseil communal a décidé la ligne suivante, proposée dans le présent Message au Conseil général:

- 1) Ne pas favoriser des solutions à court terme qui auraient pour corollaire de renoncer à l'opportunité de récolter les fruits de la valorisation d'un quartier dont la valeur actuelle et future a été confirmée par des expertises indépendantes;
- 2) Conserver la parité avec l'Etat afin de garder le droit de décision sur un quartier stratégique au cœur de la ville;
- 3) Être solidaire avec l'Etat des bâtiments "non rentables" financièrement en maintenant leur propriété dans la société BFF SA et ainsi de profiter aussi des gains futurs sur les objets rentables;

- 4) Demander une confirmation écrite de BFF SA sur un principe de remise à la Ville du futur silo et du bâtiment A avec un DDP ou un droit de location privilégié pour un développement des activités socioculturelles. Cette lettre est parvenue au Conseil communal le 8 février dernier confirmant le DDP à 1 franc sur le silo et un droit privilégié sur le bâtiment A compte tenu du fait que ce bâtiment devra faire l'objet d'adaptations suite à la construction du bâtiment B+.

En termes socioculturels maintenant, la Ville est présente sur le site depuis sa création mais a clairement renforcé son soutien depuis 2018. En voici quelques exemples:

- Financement du manager culturel (50'000 francs).
- Soutien pour le loyer du SMEM (50'000 francs depuis cette année).
- Soutien aux projets culturels de BFF SA lui-même (50'000 francs depuis cette année).
- Implication de la Cheffe du Service de la culture à la Commission culturelle de BFF SA (10% DPT).
- Soutien direct de conseil et financier aux acteurs sur le site comme par exemple la Tour Vagabonde, le concert "In C", le Festival "Re!", des projets participatifs et de cohésion sociale et le développement de projets propres comme les lectures estivales ou les journées/soirées de la culture.
- Reste encore la provision de 2.7 millions de francs qui servira toujours à soutenir les projets liés au silo, selon la décision du Conseil général.

Concernant la demande du présent Message, l'arrêté prévoit l'autorisation au Conseil communal d'engager 25 millions de francs pour la recapitalisation de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Si tel est le cas, la libération du capital-actions sera à définir en fonction des besoins pour éviter que BFF SA ne supporte des intérêts négatifs. Les décaissements prévus au plan financier pourront donc être revus selon l'établissement de la convention d'un commun accord avec l'Etat. Quant au prêt, il court jusqu'à échéance en 2027. C'est notamment pour cette raison que l'arrêté ne nécessite pas d'en faire mention. De manière générale, les liquidités et les emprunts sont gérés de manière opérationnelle selon les besoins, les emprunts contractés par la Ville ne sont pas liés à des objets en particulier. Il n'est pas non plus nécessaire d'en spécifier les termes lors d'une décision du Conseil général.

J'en arrive à la conclusion. La recapitalisation peut être considérée aujourd'hui comme un placement quasi sans risque avec une plus-value unique à long terme. Ce terrain, en plein centre-ville et à quelques minutes de la Gare est le meilleur terrain du Canton et ce serait une décision à peine croyable de laisser passer ce type d'opportunité. En plein centre-ville signifie aussi que la Ville a une responsabilité. Il est impératif de garder une décision à 50-50 avec l'Etat, de renforcer le rôle socioculturel du site et de profiter du partenariat avec l'Etat pour développer son côté innovation et économie. Un renvoi ou un refus aujourd'hui conduirait inmanquablement à un report des travaux, alors que la population attend la construction du site de longue date, et à un affaiblissement de la position de la Ville dans de futures négociations avec une péjoration tant sur le plan financier que décisionnel.

Pour toutes ces raisons, le Conseil communal vous demande aujourd'hui d'accepter l'arrêté du Message n° 56.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe socialiste

Moussa Elias (PS). Voici mes liens d'intérêts. J'ai soutenu, au Grand Conseil, la recapitalisation de BFF SA, et je suis membre d'un groupe de travail qui planche sur l'affectation du silo sur le site.

Contrairement à ce qui a été avancé de manière hâtive, et sans connaissance de cause, lors de la séance de janvier concernant la transmission du postulat n° 176, dont je suis également co-auteur avec Mme Lise-Marie Graden et M. Christoph Allenspach, l'engagement associatif en faveur de la réaffectation du silo et du bâtiment A, comme tout engagement associatif d'ailleurs, en tout cas pour les membres du groupe socialiste, n'est pas guidé par des intérêts privés, mais toujours par des intérêts publics, en tant que démarche citoyenne.

Ce soir, évidemment, je m'exprime au nom du groupe socialiste qui a très attentivement examiné le Message n° 56 et l'a longuement débattu, pendant deux heures pour être précis. C'est dire que le quartier blueFACTORY nous tient à cœur.

Depuis la création de BFF SA, contrairement à d'autres formations politiques, notre groupe ne s'est jamais limité à juste "subir" des décisions aveuglées par le mot magique "rentabilité", mais s'est toujours investi de manière proactive en faveur d'un développement de ce quartier.

Le premier exemple est le renvoi, à l'époque, du Message lié à la création du BFF SA. Cela nous a permis de retravailler fortement la charte du quartier. Notre groupe ose espérer que suite aux débats de ce soir, le Conseil d'administration de BFF SA aura enfin saisi que cette charte d'utilisation ne constitue pas une contrainte, mais l'âme même du quartier.

Le dernier exemple en date est le postulat n° 176, que je viens tout juste d'évoquer. Il demande la reprise du silo et du bâtiment A par la Ville pour une affectation à des activités culturelles, socioculturelles et touristiques.

A cet égard, notre groupe remercie le Conseil communal d'avoir pris les devants, de ne pas avoir attendu une année pour répondre à ce postulat, mais d'avoir directement abordé BFF SA dans le cadre du présent Message. Il s'agissait là pour notre groupe d'une condition indispensable avant même d'imaginer une quelconque entrée en matière sur le Message de recapitalisation.

La lettre de BFF SA du 3 février dernier démontre, et contrairement à ce qui a été affirmé avec une frilosité consternante en janvier, que la Ville pourra, en principe, bénéficier des mêmes conditions que l'Etat pour la halle grise en ce qui concerne le silo et le bâtiment A, ce qui correspond bien évidemment à l'attente de la population.

Si la recapitalisation de BFF SA passe la rampe ce soir au Conseil général et, le cas échéant, en votation populaire, puisque le spectre d'un référendum plane actuellement sur la participation financière du canton à cette opération, le groupe socialiste formule deux attentes claires envers BFF SA et le Conseil communal:

- 1) Que BFF SA inclue tout de suite la Direction de l'Édilité, et notamment l'Architecte de Ville, ceci tant pour les travaux de réfection du silo, afin que ces travaux se fassent avec la Ville comme

maître d'ouvrage, que pour une prospection du bâtiment A, afin que la Ville soit en mesure d'avancer rapidement dans la planification de l'affectation de ce bâtiment.

- 2) Que la Direction de la Culture lance immédiatement une procédure transparente, afin que les montants votés au budget 2019 de la Ville pour l'affectation du silo, et qui ont déjà été évoqués ce soir, soient enfin débloqués et pour s'assurer que les travaux de réfection du silo correspondent également aux attentes de la Ville et des futurs exploitants du silo.

Pour nous, le calendrier prévu au chapitre 4.2 du Message n'est pas à la hauteur des attentes des milieux culturels et ne traduit pas le dynamisme que l'on aurait pourtant pu espérer à la veille des élections.

Notre groupe attend depuis plus de sept ans la concrétisation d'un quartier vivant, bouillant d'activités culturelles et socioculturelles, accueillant des entreprises innovantes, un quartier permettant l'implantation de coopératives d'habitation et l'émergence de projets notamment liés au développement durable.

Et nous remercions les différentes personnes qui, grâce à un engagement sans faille et une énergie stimulante, ont permis à blueFACTORY d'accueillir jusqu'à présent tant des entreprises prometteuses que d'offrir des activités culturelles et socioculturelles en faveur de la population, ceci malgré un Conseil d'administration qui souhaite enfermer BFF SA dans un rôle de régie immobilière classique.

Or, notre groupe est unanime: le Conseil d'administration n'a plus le droit à l'erreur. Les promesses faites publiquement, en commission ou bilatéralement doivent être tenues, et elles seront le garant d'un développement harmonieux et à succès du quartier.

Par contre, notre groupe est divisé quant à la suite à donner au présent Message. Pour une partie, la présente recapitalisation n'offre malheureusement pas suffisamment de garantie qu'un tel quartier urbain et innovant, incluant notamment de manière appropriée la question des logements d'utilité publique et la place aux activités culturelles et socioculturelles, se concrétise. Par conséquent, cette partie soutiendra la demande de renvoi de la Commission d'édilité.

Une autre partie de notre groupe rejettera la demande de renvoi et soutiendra le Message qui nous est présenté ce soir, estimant en substance que pour arriver au quartier que nous appelons toutes et tous de nos vœux, ouvert à la population et qui fera rayonner le canton, la ville et sa capitale, la présente opération est indispensable. Il faut investir les moyens à hauteur de nos ambitions.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Giller Christophe (UDC). Peut-on enlever notre masque lorsque l'on prend la parole?

La Présidente. Normalement pas, comme cela a été dit dans mes communications, mais étant donné que la quasi-totalité des intervenants l'ont fait, et je sais que cela se fait au niveau du Grand Conseil, et que j'ai moi-même constaté durant mes communications à quel point c'est pénible, je crois que les orateurs peuvent enlever leur masque durant leur prise de parole.

Giller Christophe (UDC). "Si l'on tente de nous faire avaler une couleuvre, il semble bien que celle-ci va se transformer en long serpent de mer financier. Aussi, bien que notre parti soutienne la

formation et les entreprises, il ne veut et ne peut pas prendre de si gros risques devant un projet représentant autant de lacunes". Telles étaient les paroles de mon collègue, Daniel Gander, en 2013, lors de la constitution de la société BFF SA, qui avait été refusée par notre parti.

Huit ans et trente-cinq millions plus tard, on peut dire qu'il avait juste. Selon la charte d'utilisation du site, c'est censé être un lieu de création, d'innovation et d'excellence et les entreprises innovantes devaient être nettement majoritaires. Pour le moment, à peine une quarantaine d'entités, dont notamment:

- le SICHH, qui vient de licencier tout son personnel;
- Swiss Hydrogen, qui est passé entièrement en main française;
- un atelier de réparation de vélos;
- des vélos-cargos sur mesure;
- un atelier de production de sacs;
- un photographe;
- un graphiste;
- une entreprise de communication;
- plusieurs entreprises de coaching;
- un revendeur de sous-vêtements, Paal, le Norvégien, un ami. C'est vrai qu'avec ses "comfyballs", le service trois pièces masculin n'a jamais été aussi bien tenu. Une vraie innovation.

En moins de temps, le Marly Innovation Center (MIC) a réussi à attirer plus d'entreprises et plus d'innovation, de mettre à l'enquête un écoquartier et ils ont même réussi à obtenir un permis de construire pour une piscine. Tout cela a été réalisé sans utiliser l'argent public.

Bref, il faut se rendre à l'évidence que non seulement la stratégie pour le site de BlueFACTORY ne fonctionne pas, mais qu'elle est catastrophique. Si les projets prennent du retard, il faut s'adapter, comme le font toutes les entreprises privées. Notre groupe est très étonné du manque de transparence. Il n'y a même pas de business plan et il manque le détail des salaires des cadres et du Directeur qui, selon certaines sources, serait de près de 250'000 francs par année pour gérer un terrain vague. Est-ce qu'il a déjà été envisagé de changer l'équipe dirigeante? On ne peut pas faire pire.

Nous demandons donc que les choses sur le site s'accélèrent et que l'on revienne aux objectifs. De plus, vu l'historique du site, nous demandons d'étudier la possibilité d'y installer une brasserie locale, comme la Freiburger Biermanufaktur, par exemple, qui est désespérément à la recherche de locaux en ville. Il faut soit demander une autorisation à Feldschlösschen, soit la réaliser sur la parcelle des Mazots ou soit attendre encore 15 ans, mais à voir la vitesse actuelle, on en sera toujours au même point. Nous allons déposer un postulat dans ce sens.

Un autre point qui nous interpelle est la gestion de la culture. Selon la charte, les activités culturelles devaient se limiter aux projets apportant une dimension particulière à l'image du site, contribuant à lui offrir un rayonnement national ou international, aux projets permettant de mettre en valeur le bâti, ainsi qu'aux projets contribuant de manière significative à l'animation du site. Notre groupe s'interroge sur la conformité de la charte avec la présence notamment:

- du musée du synthétiseur;

- de la Tour Vagabonde;
- d'un skate parc.

Ce sont certes des infrastructures qui sont nécessaires à la vie d'une ville, mais cela n'est pas le bon endroit. La Tour Vagabonde fait de la concurrence déloyale à nos restaurants. Sous le prétexte du provisoire, ils peuvent faire des concerts en plein air, exploiter une terrasse sans mise à l'enquête, alors que les restaurateurs doivent, eux, faire une étude de bruit pour une terrasse et que la diffusion de musique est interdite en extérieur. Le voisinage n'a pas été pris en considération.

Le dernier projet en date est la distribution de nourriture. De nouveau, c'est une prestation louable, mais ce n'est pas à Bluefactory de le faire et il serait judicieux de vérifier un minimum à qui ces aides sont données. Ces distributions ressemblent plus à un rassemblement de BMW et de Mercedes qu'à une œuvre de charité. Comment peut-on venir chercher de la nourriture gratuite avec une voiture à 80'000 francs? Nous trouvons cela purement scandaleux.

Nous nous demandons également comment justifier que le mouvement Extinction Rebellion puisse avoir des locaux sur le site, probablement mis à disposition sous l'égide de la culture, alors qu'ils sont connus pour avoir souillé un bon nombre de bâtiments publics en ville et ne respectent pas nos institutions. Au sujet de la culture, notre groupe va déposer un postulat demandant d'étudier la réalisation d'un quartier culturel à la pisciculture. Le terrain est en zone, avec de nombreux bâtiments vides depuis le départ de Pavatex.

Notre groupe pense qu'il est grand temps de redresser la barre et d'en faire un véritable quartier d'innovation au plus vite. C'est pourquoi nous demandons le renvoi du Message afin de permettre au Conseil communal de nous transmettre, le détail de la dilapidation des 35 millions de francs, un business plan, les détails des salaires des cadres et leurs justifications, ainsi que le concept de la culture sur le site qui doit rester limité à ce qui est défini dans la charte. Sans ces informations, notre groupe refusera ce Message.

De plus, nous voulons que toutes les constructions sur le site soient réalisées par des entreprises locales, y compris les travaux d'ingénieur. Je me permets de vous rappeler que lors de la construction de la halle bleue, il a été vanté que tous les prestataires étaient locaux, alors que certains ingénieurs mandatés venaient du canton de Berne. Si l'on veut développer notre ville et notre canton, il faut commencer par faire confiance aux entreprises et à la main d'œuvre locales.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Vuilleumier Julien (Vert·e·s). En contradiction avec mon préopinant, je pense qu'il est important que les intervenants laissent leur masque car il y a un concept sanitaire qui a été validé par la Préfecture. Je pense qu'il est particulièrement important que nous le respections.

Ceci étant dit, le groupe des Vert·e·s a pris connaissance avec attention du Message n° 56.

Le groupe des Vert·e·s soutient et encourage l'ambition d'un véritable quartier d'innovation sur le site de l'ancienne brasserie Cardinal. Depuis les prémisses de reprise de cette friche urbaine, nous nous sommes montrés à la fois convaincus, motivés, critiques, ambitieux et déçus quant aux orientations ou plutôt au manque d'orientations prises avec Bluefactory SA.

Dès le départ, le statut de la société anonyme, de plus insuffisamment dotée en capital initial, a montré des faiblesses pour le développement du projet qui est ambitieux et qui se veut novateur. Faiblesse dans la gouvernance, dans la capacité financière, dans les orientations stratégiques et dans les contenus. Face à ce constat plus que mitigé, les Vert·e·s ont proposé leurs contributions critiques aussi bien au niveau cantonal que communal, notamment dans un Livre blanc en 2018. Convaincus que blueFACTORY possède un potentiel extraordinaire pour devenir un modèle d'innovation technologique et sociale, les Vert·e·s considèrent que la Ville doit investir et doit s'investir dans Bluefactory. Oui, investir financièrement et oui s'investir pour la gouvernance, l'aménagement et l'intégration de ce nouveau quartier de la ville. Toutefois, ces investissements importants peuvent et doivent se réaliser à certaines conditions et garanties, qui de toute évidence, ne sont pas encore remplies dans le Message n° 56 qui nous est présenté.

La vision de blueFACTORY comme pôle de création, d'innovation et d'excellence, doublée d'un concept "zéro carbone" telle que présentée dans la charte d'utilisation semble s'être quelque peu dissoute dans certains méandres. Si le zéro carbone semblait novateur en 2014, il est désormais inévitable et doit constituer un but strict du site. Pourtant dans le Message, c'est un flou "bas carbone" qui est désormais évoqué. Par ailleurs, l'enjeu climatique en tant que tel, autant la mitigation ou l'adaptation face au réchauffement, n'est même pas évoqué dans le Message. C'est vrai que le lien et l'implication entre l'habitat du futur et le réchauffement climatique n'est pas très évident. Si les aspects énergétiques et environnementaux sont abordés, le chapitre 3.4 dit du "Développement durable" est particulièrement inquiétant, je cite: "Le développement durable fait partie intégrante des critères d'évaluation des projets existant dans le quartier d'innovation blueFACTORY. Une fois le projet immobilier bordant la route de la Glâne finalisé, celui-ci pourrait être soumis à une évaluation de la durabilité à travers les 17 objectifs de développement durable de l'Agenda 2030". Pour un quartier qui se voulait exemplaire et pionnier, avec un rayonnement international, la durabilité de l'habitat peut être potentiellement évaluée une fois que le projet est finalisé ? Est-ce que l'on parle de quelques normes de garanties type ISO ou est-ce que l'on parle d'un Agenda 2030? Les dynamiques sociales, l'équilibre des genres, l'éducation, la participation démocratique seront considérées à la toute fin. Ceci est préoccupant quant à la compréhension de la durabilité et de l'Agenda 2030 par BFF SA. Première condition: la charte d'utilisation doit être revue et y intégrer de manière conséquente et mesurable des objectifs climatiques et de durabilité.

La stratégie immobilière présentée au chapitre 3.5 ne correspond pas à l'ambition et au positionnement déclarés. Si le premier et le troisième tiers semblent s'y inscrire pour répondre aux dimensions entrepreneuriales, scientifiques et patrimoniales; le deuxième tiers n'est pas conséquent du tout avec l'idée même d'innovation et de solutions innovantes. En effet, je cite: "BFF SA envisage soit de recourir à un développeur pour définir un produit suivi d'une vente en DDP à un investisseur, soit de lancer un concours en entreprise totale suivi d'un appel d'offres en DDP". Fin de citation. Ces modèles visent une rentabilité financière certes nécessaire mais ne favorisent aucunement des formes innovantes et participatives de financement et de gestion de l'immobilier. Cette attribution "au plus offrant" risque d'attirer des investisseurs cherchant des rendements maximaux avec des logements haut de gamme, ceci ne permettant donc pas de mixité et d'équité sociale. Dans ce sens, Bluefactory doit accorder des conditions financières préférentielles à de futurs maîtres d'ouvrage d'utilité publique – de type coopératives d'habitation – pour permettre des projets d'habitation innovants et en adéquation avec l'ambition du site. C'est la deuxième condition.

Nous saluons par ailleurs le fait que la Ville s'engage pour qu'une dynamique culturelle émerge et s'installe à blueFACTORY notamment par le financement du poste de manager culturel et l'excellent

travail effectué par ce dernier. Rappelons ici que la culture n'est pas un bonus, une animation ou, pire, une "prestation non rentable" sur le site mais doit être considérée comme un élément-clé. La culture est un moteur d'innovation, notamment sociale, au même titre que l'ingénierie. Pour que la culture puisse contribuer à ce développement, il convient de fournir des infrastructures et des moyens suffisants. A ce titre, il est bienvenu que le silo puisse faire l'objet d'investissements pour une réhabilitation. Il serait également bienvenu d'avoir des garanties pour que le bâtiment A puisse également être inclus dans cette vision socioculturelle. Par contre, un pilotage plus clair et cohérent de la fonction culturelle de Bluefactory est indispensable. Le Message et l'expérience laissent entrevoir des errances qui ont prévalu jusqu'ici, notamment avec un budget transformé en provision dont la cohérence fait largement défaut. Une intégration et une participation des acteurs culturels sous un pilotage culturel cohérent est la troisième condition.

Finalement, pour la ville de Fribourg, blueFACTORY va devenir un quartier situé en son centre (d'autant plus pour une future commune fusionnée). Il est mentionné à plusieurs reprises dans le Message l'importance d'une intégration urbaine élevée, de l'urbanisme, de la mobilité ou de la perméabilité du site. Autant d'enjeux qui relèvent de l'aménagement d'une ville. Or, l'aménagement du site est réglé par un plan d'affectation cantonal (PAC) dans les mains du Canton, comme le serait, par exemple, une zone industrielle en sortie d'autoroute. D'habitude, dans nos débats, il est relevé que la maîtrise du sol est essentielle et qu'elle fait défaut pour des projets. Ici, il y a une maîtrise de sol à 50% et dans une SA dont la gouvernance semble très, voire trop complexe. Par contre, c'est bien le destin du sol qui n'est plus entre les mains de la Ville avec ce PAC. Pour répondre aux défis de l'articulation de ce nouveau quartier dans le tissu urbain, aux enjeux de la nouvelle ville, il convient de reprendre en mains son aménagement. Nous demandons à ce que le PAC soit remplacé par un plan d'aménagement de détail (PAD) exemplaire sur le plan de la participation citoyenne, issu d'un concours urbanistique, intégrant des exigences de durabilité contraignantes et fondé sur une vision urbaine d'avenir. C'est la quatrième condition.

En rappelant notre soutien de principe à un investissement de la Ville dans Bluefactory, en considérant que les conditions évoquées pour le réaliser ne sont pas encore réunies et en étant convaincus que le futur Conseil communal trouvera une marge de manœuvre et d'amélioration, nous soutenons la demande de renvoi de la Commission de l'édilité et vous demandons de faire de même.

Rapport du groupe libéral-radical

Krienbühl David (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 56 concernant la recapitalisation de la société anonyme de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (ci-après BFF SA) au travers d'un apport de nouveaux fonds pour 20 millions de francs ainsi que la conversion en capital-actions du prêt en cours à BFF SA de la Ville à hauteur de 5 millions de francs.

Nous remercions M. le Conseiller communal Laurent Dietrich ainsi que les membres du Conseil communal et le Chef de Service des finances, M. Laurent Simon-Vermot, pour la préparation de ce Message n° 56. Nous adressons également une mention particulière à M. Jacques Boschung, Président de BFF SA, et à M. Philippe Jemmely, Directeur de BFF SA, qui se sont mis, sans compter, au service de la Commission financière et de ses membres dans le cadre de l'examen de ce Message.

Par contre, et tout comme la Présidente de la Commission financière l'a relevé, le groupe libéral-radical est déçu d'avoir eu aussi peu de temps à disposition pour étudier en profondeur ce Message notamment l'annexe adressée à la Commission financière qui a été distribuée lors de la séance

même de la Commission financière. Il aurait été bienvenu de la recevoir quelques jours précédant la séance. Ce document est d'ailleurs très bien étayé et pose assez précisément le cadre et le contexte financier.

En termes purement financiers, et bien que le risque zéro n'existe pas, les risques sont aujourd'hui maîtrisés au vu du phasage du projet et des différents paramètres à notre connaissance, notamment en termes de locataires actuels et futurs. Actuellement, BFF SA ne peut d'ailleurs malheureusement pas satisfaire toutes les demandes de location, ce qui est en soit regrettable quand on sait que précisément, c'est ce qui permet de générer les revenus de BFF SA et de financer les activités dites non-rentables, telles que culture, patrimoine, innovation, durabilité et autres. Néanmoins, et toujours en termes financiers pour la commune, blueFACTORY n'est pas un gouffre financier, mais un investissement positif et important pour l'économie locale et future. J'en veux pour preuve la plus-value potentielle actuelle des actionnaires se chiffrant à plus de 10 millions de francs selon la société Wüest & Partner SA, donc cinq et cinq entre Ville et Etat. Comment arrive-t-on à une plus-value potentielle de cette nature? BFF SA a reçu, de ses actionnaires, 1 million de francs cash en 2014, les 24 millions de francs restants ayant servi à l'achat du terrain. En 2016, BFF SA a obtenu un prêt remboursable de 10 millions de francs. En somme, 11 millions de francs pour développer un site qui pourrait valoir, d'ici la fin de la décennie, plusieurs centaines de millions de francs. Aujourd'hui, BFF SA a besoin de financements propres de 40 millions de francs pour construire trois bâtiments: le bâtiment B, le bâtiment A et le bâtiment B+. Ces réalisations concrètes ainsi que le développement de la route de la Glâne pourraient permettre, d'ici 2030, une valorisation du site entérinée à 300 millions de francs. On le voit bien, BFF SA a ainsi fourni un travail incroyable, et ce malgré les nombreuses contraintes du site. Dans ce sens, et à la suite de l'approbation du plan d'affectation cantonal (PAC) en juillet 2018, le groupe libéral-radical souhaite ainsi faire confiance à BFF SA dans la poursuite du développement de l'innovation au cœur de notre ville. Aujourd'hui, ce sont 55 locataires, composés d'entreprises et d'associations, et 340 personnes qui travaillent sur le périmètre concerné, dont plus de 100 personnes qui résident à Fribourg. Il s'agit déjà d'une contribution importante à l'économie locale, qui doit être amenée à s'intensifier dans les prochaines années. Pour rappel, à l'époque de la fermeture de la brasserie du Cardinal, le site employait 70 personnes.

Aujourd'hui, et en pleine pandémie, le secteur de la construction et les PME locales accueilleront aussi avec satisfaction l'argent investi dans les futurs bâtiments. C'est quasiment exclusivement à ceci que va d'ailleurs servir la recapitalisation. Un excellent "plan de relance bis", comme l'a dit le Conseiller d'Etat Olivier Curty. BFF SA est dans les starting-blocks, comme on a pu le lire dans les Freiburger Nachrichten. La société attend ainsi avec impatience notre feu vert de ce soir pour lancer la construction du bâtiment B, une réalisation concrète. Ce n'est pas un gouffre financier, mais bien concrètement un investissement positif et important pour l'économie locale, une vision positive pour l'attractivité de Fribourg et de son futur.

Il s'agit aujourd'hui de faire décoller réellement ce quartier de l'innovation au cœur de notre cité, à proximité de la Gare, on l'a entendu à maintes reprises, et surtout à 90 minutes de trois aéroports internationaux. Nous avons tout pour bien faire, les conditions-cadres sont réunies pour faire rayonner Fribourg au niveau national et international. Par contre, la priorité de ce quartier de l'innovation doit rester très clairement le développement économique, la recherche et l'innovation, accompagnés d'une activité culturelle en adéquation avec un tel site. La priorité doit être donnée aux start-ups et aux entreprises qui généreront des emplois à forte valeur ajoutée et les revenus nécessaires à BFF SA qui pourra continuer à développer le site, et à soutenir les activités dites non-rentables, conformément à la charte d'utilisation du site.

Par conséquent, le groupe libéral-radical soutiendra le Message n° 56.

La Présidente. Avant de continuer la discussion au sujet de Bluefactory, j'aimerais clore celle sur le masque, qui commence à prendre de plus en plus d'ampleur dans la salle. Vu la situation, je décrète qu'à partir de maintenant le port du masque est obligatoire, même pour les orateurs.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). Bluefactory: un étrange attelage et peut être de l'acharnement thérapeutique. Drôle d'attelage, en effet, entre un Canton qui a les ressources financières mais n'investit pas suffisamment et une Ville qui n'a pas les moyens de suivre et un Directeur général à la peine entre deux cochers qui semblent aller dans la même direction mais pas par le même chemin.

Nous sommes loin de la vision initiale espérée d'un écrin plein de potentiel à long terme pour le Smart Living Lab de l'EPFL et les synergies possibles avec un développement dynamique du site dans le domaine de l'habitat du futur et le zéro carbone, mais également le développement d'un pôle de compétence au rayonnement national dans l'agroalimentaire et le tourisme lié aux produits du terroir.

L'augmentation de capital de 50 millions de francs sollicitée par Bluefactory auprès du Canton et de la Ville de Fribourg correspond au financement nécessaire pour le contenant. Toutefois, il reste à définir le contenu et ceci est de la responsabilité des membres du Conseil d'administration de l'entreprise. Il convient de se poser la question de leur manque d'ambition et d'idées pour attirer des investisseurs privés et des créateurs afin de faire de ce site autre chose qu'une plateforme immobilière.

Notre groupe soutiendra la demande d'augmentation de capital en soulignant que ce n'est pas un blanc-seing pour l'avenir et en rappelant une notion de droit, notamment appliquée aux organismes bancaires que mes collègues juristes présents dans cette salle connaissent bien; le soutien abusif, lorsque les aides financières ressemblent à de l'acharnement thérapeutique.

Nous désirons rappeler au Conseil d'administration de Bluefactory que les actionnaires qu'il représente sont les citoyens de la Ville et du Canton de Fribourg et que ceux-ci désirent qu'on leur offre, ainsi qu'aux millions de voyageurs des CFF passant devant le site depuis maintenant sept ans, autre chose qu'une friche industrielle.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Beaucoup de choses ont déjà été dites. Je vais tâcher de ne pas trop les rappeler. Je ne m'attarderai pas beaucoup sur l'aspect financier, si ce n'est pour relever que ce montant de 25 millions de francs qui nous est demandé est finalement assez modeste en fonction des nombreux investissements que la Ville prévoit au cours des prochaines années. Je rappellerai aussi évidemment qu'étant donné la valeur du site, le risque financier est minime, pour ne pas dire nul. Même si le rendement est nul ou faible au cours des prochaines années, l'investissement est forcément rentable. Le groupe CG-PCS ne voit pas de raison de s'opposer à ce crédit, tant le développement de ce quartier est un objectif stratégique décisif pour la Ville.

Il faut penser, et cela a déjà été dit, ce site à moyen et long termes. Comme très peu d'aménagements extérieurs ont été faits, et cela vient d'être dit par M. A. Sacerdoti, les gens pensent ou croient que rien n'a été fait et que, comme le site reste enclavé, il n'est pas accessible. Ceci n'est évidemment pas vrai. Mais cela veut dire aussi que la question de l'accès doit être prioritaire pour intégrer le quartier dans la ville et cela est une urgence dont les Services de l'édilité ou de la mobilité devront se saisir le plus rapidement possible.

Il est très important aussi de garder la parité avec le Canton pour co-décider de ce qui peut se faire sur ce site. En refusant le crédit, on risque de devenir un partenaire minoritaire et nous ne serions alors plus du tout maître du développement du quartier. Il faut en outre maintenir la solidarité entre les bâtiments et les activités rentables et les activités et les bâtiments non-rentables. Pourquoi la Ville devrait-elle reprendre les bâtiments non-rentables et laisser les autres profiter des fruits des investissements?

A la lecture du rapport, le groupe CG-PCS a néanmoins ressenti une certaine gêne. On a l'impression que BFF SA se considère avant tout comme une société immobilière ordinaire. La vitalisation du quartier, la préservation du patrimoine historique, la promotion culturelle, la durabilité, apparaissent seulement comme des tâches supplémentaires et des services non-rentables. Ces expressions sont révélatrices de l'image que BFF SA a d'elle-même, elle ne compte pas vraiment notre conception d'un quartier d'innovation. L'innovation n'étant pas que technique et économique, elle doit être aussi environnementale, sociale, culturelle, comme le prévoit d'ailleurs la charte de 2014. Outre la tâche propre des constructions de biens immobiliers, les autres domaines doivent être traités de manière plus intégrale. Nous sommes tout de même assez étonnés que la rubrique patrimoine, par exemple, en page 13, concerne l'entretien et le raccordement au chauffage à distance de la maison du gardien qui est protégée. C'est une conception du patrimoine assez curieuse quand même.

Le schéma des trois tiers, tel que proposé, donne l'impression effectivement d'une hiérarchie dans l'ordre d'importance et dans la durée. Nous nous occuperons de la culture quand nous aurons fait tout le reste. C'est un peu le message implicite que l'on ressent à cette lecture. Le groupe CG-PCS insiste pour que toutes les dimensions du site soient développées dans un même élan. De même, la question de l'habitat, même si elle concerne une phase ultérieure, n'est pas assez développée. Nous sommes obligés de nous contenter de quelques éléments assez généraux contenus dans la charte. Nous serons donc évidemment extrêmement attentifs au moment de la rédaction des DDP concernant cette phase.

Outre l'objectif zéro carbone, la "société à 2 000 watts" et la gestion des eaux, le groupe CG-PCS relève aussi la dépollution du site pour un montant de 4.2 millions de francs considéré comme faiblement pollué.

Le groupe CG-PCS se félicite aussi du maintien du montant de 2.8 millions de francs que l'on avait accordé au budget 2019, inscrit au bilan de la Ville, qui permettra de donner les impulsions nécessaires pour le développement patrimonial et culturel du site. Le DDP sur le silo et la location préférentielle du bâtiment A vont dans le même sens, et vous savez que c'est acquis depuis quelques jours.

Cette longue liste d'éléments pourrait nous inciter aussi au renvoi. Mais, je ne pense pas que ce renvoi puisse faire autre chose que de retarder encore un peu plus la réalisation du projet que nous attendons déjà depuis près de dix ans maintenant. Il y a un moment où il faut savoir sauter le pas, où

il faut savoir se lancer. Il faut arrêter de continuer à tergiverser sur tel ou tel élément. Je vous remercie de soutenir ce crédit.

Casazza Raphaël (PLR). "Quand le sage montre la lune, l'imbécile regarde le doigt...", comme dit le proverbe.

"Le quartier d'innovation blueFACTORY fait référence à un parc technologique accueillant prioritairement des entreprises high-tech innovantes". Je cite le chapitre 1 de la charte d'utilisation du site blueFACTORY du 12 février 2014, n'en déplaise à l'un de nos confrères cités dans La Liberté qui voudrait uniquement d'un quartier "bouillonnant d'activités socioculturelles...". Or, je relève que les mots "culturel" et "logements" n'apparaissent que dans l'avant-dernier chapitre de cette charte. Je ne suis pas juriste, mais il me semble que la numérotation des chapitres d'une charte ou d'une loi reflète également l'ordre des priorités.

Nous sommes en train de vivre une époque très particulière qui amène à relever simultanément trois énormes défis pour les prochaines années et décennies:

1. le changement climatique;
2. la pandémie liée au covid-19;
3. la montée en puissance de l'IA (Intelligence artificielle) avec notamment le rouleau compresseur chinois qui est en train d'arriver sur l'Europe.

Avec Bluefactory, nous tenons entre nos mains une pépite que nous avons, j'ai envie de dire, "semée" le 12 février 2014, soit il y a plus de sept ans et qui permettrait de chercher et d'apporter certaines solutions innovantes et durables à ces défis gigantesques auxquels l'humanité doit faire face aujourd'hui.

Or, actuellement, "seulement" 340 personnes travaillent sur ce site alors que le potentiel est de 2'500 personnes (cf. page 4 du Message), c'est-à-dire que nous n'avons même pas atteint 15% du potentiel à ce jour! A ce rythme, il faudra attendre 2065 pour atteindre ce potentiel!

Je dois avouer que je suis abasourdi de l'indécence pour employer le terme que certains Chefs de groupe utilisent souvent – qu'ont certains parmi nous et qui aimeraient renvoyer ce Message et mettre des conditions au développement de ce site, c'est-à-dire le prendre en otage pour des raisons politiciennes, alors qu'il faut maintenant rapidement passer à la 3^{ème} ou 4^{ème} vitesse! Je salue ici au passage l'équipe opérationnelle autour de Philippe Jemmely qui a fourni un formidable travail avec des ressources très limitées qui ne suffisent plus aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs, nous nous trouvons rien moins qu'à la croisée des chemins ou au milieu du gué, si vous préférez.

Il faut mettre le paquet là où ça en vaut la peine. Nous avons investi et continuerons d'investir des dizaines de millions de francs pour la culture et/ou le patrimoine, notamment avec le théâtre de l'Equilibre et bientôt avec le quartier du Bourg. Mais il ne faut pas surcharger inutilement le bateau ou plutôt la fusée BFF SA – comme l'a si bien décrite Nicolas Maradan dans La Liberté – cette fusée qui est sur le point de décoller, on l'a dit, et qui risque d'avoir un crash en rase campagne. La culture est déjà très bien prise en compte par BFF SA, comme en témoignent les centaines d'évènement culturels qui ont déjà eu lieu ces dernières années et qui continueront d'avoir lieu.

Pour terminer, voulons-nous donner une image pathétique à notre jeunesse ou celle d'une capitale qui arrive à s'enthousiasmer pour un si fabuleux projet unique en Suisse ou en Europe?

Il ne faut pas voir seulement le montant absolu qui est en jeu, qui n'est certes pas anodin, mais le potentiel que celui-ci va déployer. En l'occurrence, ces 20 millions de francs de capital supplémentaires vont permettre de générer des investissements à hauteur de centaines de millions de francs dans les prochaines années. Si la ville de Sion est en mesure de le faire, pourquoi pas Fribourg? Et la culture en profitera également car la charte d'utilisation devra être respectée!

Pour celles et ceux qui connaissent les diagrammes SWOT, il s'agit d'un calcul de risques versus opportunités avec, dans notre cas, des risques très limités et de très grandes opportunités, et il serait tout simplement stupide de ne pas les saisir, comme l'a sous-entendu M. L. Dietrich tout à l'heure.

En conclusion, je vous enjoins à faire confiance au Conseil communal et au Conseil d'administration de BFF SA et à faire preuve d'audace en suivant le Grand Conseil! Je vous conjure de voter massivement en faveur du Message n° 56 et de ne pas vous opposer, ou tout au plus de vous abstenir lors du vote final, afin de donner un signal fort et clair de soutien à Bluefactory ainsi qu'à nos partenaires que sont l'EPFL, la HEIA, l'Université de Fribourg, le canton de Fribourg et nos communes voisines avec qui nous voulons fusionner bientôt je l'espère.

Bien entendu, je vous invite à refuser le renvoi du Message.

Bourrier Hervé (PS). Je m'exprime à titre personnel et vous verrez vite dans quel camp je me trouvais à la séance de groupe.

Quand le Canton dépense 1 franc par contribuable pour Bluefactory, la Ville dépense 8 francs. Le Canton, lui, est impliqué mais la Ville est vraiment concernée. Ce n'est pas la recapitalisation de 25 millions de francs supplémentaires par actionnaire qui me chagrine. Ce qui m'ennuie, c'est le manque de transparence et d'informations qu'il faut glaner dans les Messages et les excellents articles de La Liberté et des Freiburger Nachrichten.

blueFACTORY, c'est un peu comme si on avait acheté du terrain pour y bâtir sa maison mais que l'on n'avait plus d'argent pour en financer la construction. Maintenant, on nous dit "donnez-nous de l'argent pour construire la maison", mais sans en connaître les plans définitifs.

Bien sûr, on va faire confiance à l'architecte et au maître d'œuvre mais quand même, on voudrait bien suivre les travaux, choisir le carrelage de la salle de bain, l'agencement de la cuisine et l'aménagement extérieur. Après tout, ce sont nos sous.

Je ne mets pas en doute la probité du Conseil d'administration où la Ville est représentée par son premier magistrat, mais un peu plus d'informations ne ferait pas de mal.

Alors pourquoi pas ne pas constituer, avec le Grand Conseil, une commission interparlementaire de contrôle ou plutôt de suivi de l'évolution du quartier de blueFACTORY? Cette commission pourrait être chargée d'informer régulièrement le Grand Conseil et le Conseil général et pourrait même donner son avis sur tel objet ou tel dossier. Des juristes vont sans doute nous dire que ce n'est pas

possible parce que c'est une SA, mais moi je vous dis pourquoi pas? Celui qui paye l'architecte et les maîtres d'états a quand même le droit de savoir ce que l'on fait de son argent.

Ce soir, nous ne sommes pas obligés, comme les 24 députés du Grand Conseil qui ont voté non, de regarder vers le passé et d'empêcher la capitale cantonale, notre ville, de se développer et d'avoir de l'ambition non seulement pour elle mais pour le canton tout entier.

S'il n'y avait que des personnes comme ça, on s'éclairerait encore à la bougie et on verrait encore des chevaux tirer des calèches en ville pour ramasser les sapins de Noël, par exemple. Ah non, ça ce n'est pas un bon exemple, il faudra que je trouve autre chose!

Aujourd'hui il faut avancer. Dire oui à la recapitalisation de Bluefactory, ce soir, c'est dire oui à Fribourg, Ville et Canton, c'est dire oui à l'avenir, c'est dire oui à l'innovation, c'est dire oui à la culture, c'est dire oui au développement durable, mais c'est surtout dire oui pour nos enfants et petits-enfants qui devront changer le monde dans les décennies à venir. Alors, pour qu'ils puissent commencer demain matin, disons oui ce soir, un grand oui et non pas un $\frac{3}{4}$ de oui.

Allenspach Christoph (PS). Préalablement j'aimerais déclarer que je suis Président du SMEM, qui est locataire sur le site blueFACTORY. Je vous informe également que cette association ne tire pas du tout profit de ce Message, même si le Conseil communal nous invite par ce biais à participer à un projet. Personnellement, en tant que Président, je n'ai pas d'intérêts. Je suis le plus grand bénévole de l'association avec au moins 500 heures par année.

J'ai soutenu le renvoi en Commission de l'édilité et je n'ai pas reçu assez d'arguments pour changer mon avis. Ce que Bluefactory SA présente dans le cadre du Message ne correspond pas à une planification et une vision d'un quartier d'innovation. A part deux projets que BFF SA voudrait mettre en chantier durant cette année, rien n'est clarifié, ni sur l'innovation économique, ni sur les autres dossiers qui sont inscrits dans la charte.

Il y a huit ans, j'ai été un des membres du Conseil général qui a plaidé pour le renvoi lorsque l'on voulait créer la SA. Je me suis beaucoup investi dans l'élaboration du texte de la charte. Aujourd'hui, je constate que le verre n'est même pas à moitié plein. Contrairement à d'autres, comme le groupe UDC, je ne voudrais pas enterrer ce projet, pas du tout, mais l'améliorer. Je prends pour exemple les activités culturelles figurant le Message. Cela nous a un petit peu mieux renseignés.

Je remercie par ailleurs le Conseil communal de nous confirmer que le silo à malt serait un projet phare dans l'objectif d'y favoriser des activités culturelles, mis à part un restaurant panoramique qui sera vraiment pour le grand public. On voudrait mettre ce silo très vite en état et c'est là où le problème commence. BFF SA ne mentionne que le chiffre de 3.5 millions de francs pour la mise en état, sans présenter de projet. Les chiffres m'étonnent par ailleurs, ayant participé à plusieurs projets, par exemple pour le diplôme d'une haute école ou l'année passée, pour une proposition d'utilisation culturelle générale, pas pour le SMEM. En plus, le silo n'offre pas d'espaces suffisants pour atteindre les objectifs définis par le Conseil communal. Par le postulat déposé avec Mme Lise-Marie Graden et M. Elias Moussa, nous vous avons rendu attentifs à cela et je remercie le Conseil communal d'avoir fait encore une démarche pour le bâtiment A. Dans une lettre, le Conseil d'administration de BFF SA confirme vouloir céder une petite partie de ce bâtiment, dite non-rentable, à la Ville. Non-rentable, c'est absurde parce qu'aucune entreprise sur le site n'est vraiment rentable, ceci probablement à cause de loyers conséquents. Là encore, BFF donne le chiffre de 12.5

millions de francs pour une simple rénovation d'espaces qui sont déjà aujourd'hui fonctionnels. De plus, le projet y relatif n'est pas présenté.

Est-ce que l'on peut constater qu'un pas important est fait pour donner accès à la population de la ville, qui devrait finalement financer les 25 millions de francs que BFF demande? Je ne suis pas sûr.

Les activités socioculturelles n'ont pas été une priorité dans les plans de BFF SA, même si son Président confirme, aujourd'hui, vouloir remplir les conditions de la charte. Malheureusement, la charte ne nous donne même pas un chiffre de surface réservée à ce but. Jusqu'à présent, les activités socioculturelles sur le site ne sont en gros financées que par la Ville. Ceci ne me dérange pas du tout, étant donné que le Conseil communal, avec l'accord du Conseil général, en a toujours fait une priorité. Ce qui me dérange, c'est qu'elle n'a jamais été considérée comme un partenaire à droits égaux ni pour la planification sur le site, ni pour la définition du PAC, ou encore pour la planification des activités. Ceci n'est pas normal pour un propriétaire du site à 50%.

Je demande avec insistance que les Services de la Ville puissent enfin sonder les bâtiments en question afin de pouvoir définir le programme et les espaces souhaités pour les activités culturelles et socioculturelles et négocier les conditions financières avec BFF SA. Dans ce contexte, on peut se poser la question de savoir pourquoi BFF veut 2/3 du bâtiment A, inclues les parties protégées. Les grands espaces, de 700m² ou de 1500m², par exemple, dans ce bâtiment pourraient être une énorme richesse pour les activités de la Ville et de sa population au plein centre-ville, même en période de basse température.

En conclusion, la population de la ville de Fribourg doit avoir un accès privilégié sur ce site. Etant donné qu'il n'y a toujours pas cette garantie, je voterai pour le renvoi.

Zurich Simon (PS). Oui, blueFACTORY est un site plein de potentiel. Oui, blueFACTORY est essentiel au développement de notre ville. Oui, la Ville de Fribourg doit continuer de soutenir BFF SA.

Devons-nous pour autant accepter ce Message tel quel? Non. Je soutiens pour ma part le renvoi de ce Message pour deux raisons. Premièrement, pour les arguments socioculturels que M. C. Allenspach vient d'exposer et, deuxièmement, car j'estime que la stratégie immobilière – si tant est que l'on puisse appeler stratégie les maigres lignes qui figurent au point 3.5 du présent Message – doit être revue pour répondre aux besoins des habitant-e-s de la ville.

BFF SA prévoit de développer les surfaces le long de la route de la Glâne avec un "partenaire investisseur", dans le cadre de droits distincts et permanents (DDP).

Le Conseil communal planche depuis des années sur une politique foncière active, dont on se réjouit de connaître la substantifique moelle. Il nous présentera tout à l'heure son rapport sur la politique du logement en ville. Mais, au moment de passer à l'acte sur l'un des seuls terrains d'envergure sur lequel la Ville de Fribourg a un pouvoir direct, BFF SA entend céder les droits d'utilisation à un investisseur privé, sans même définir plus précisément ce que contiendraient les DDP. Quelle contradiction!

À l'heure actuelle, les seules informations que nous avons concernant ces logements figurent dans le plan d'affectation cantonal (PAC). Celui-ci prévoit que l'offre de logements soit diversifiée et vise prioritairement une population en lien avec la mission du quartier d'innovation. Si l'on appliquait ceci

aujourd'hui à la lettre, ça ne ferait pas beaucoup de logements, soit dit entre parenthèses. Ce quartier ne va pas se développer en vase clos. blueFACTORY a besoin d'interactions avec le reste de la ville pour vivre et vibrer. Comme pour la mobilité, c'est possible pour les logements. Cela demande d'attirer de nouvelles résidentes et de nouveaux résidents et il faut que les logements répondent à leurs besoins.

Je vous demande de renvoyer ce Message pour que le tiers 2 de la stratégie immobilière soit complété de la manière suivante:

- 1) L'offre de logements construits sur le site de blueFACTORY doit répondre aux besoins des habitant-e-s de la ville.
- 2) Elle doit prévoir une part minimale de logements d'utilité publique et encourager la mixité sociale.
- 3) Le Message étudie la possibilité pour la Ville de jouer le rôle de maître d'ouvrage d'utilité publique. Si cela n'est pas possible, il présente des moyens pour que la Ville puisse conserver la maîtrise du sol dans la plus large mesure possible et d'intégrer d'autres maîtres d'ouvrage d'utilité publique.

Un postulat sera déposé en parallèle pour demander au Conseil communal d'étudier ces aspects dans tous les cas.

Rugo Claudio (PA). Je crois qu'il y a un petit problème au niveau du grand écran, étant donné que tout à droite, c'est M. Jean-Jacques Métrailler et pas M. C. Rugo. Il manque un point. Ils ont exclu encore une fois M. J.-J. Métrailler, c'est un signe.

Mes liens d'intérêts sont connus. Je suis grand ami avec M. Gumy, non pas le rédacteur en chef de La Liberté, mais un homonyme qui a une entreprise à blueFACTORY et qui est ravi de ce site. Toutefois, je pense que je peux m'exprimer assez librement. Il est vrai qu'il m'engage régulièrement. Deux fois l'année passée. Mercredi, je devais jouer pour lui, mais je viens d'apprendre que cela a été annulé. J'aimerais d'ailleurs que la Ville m'engage aussi souvent que M. Gumy. M. Steiert, non pas le Syndic, mais le représentant des actionnaires, n'a pas décliné son titre dans la société et c'est quand même un petit signe. Je vais un peu faire, comme l'a souligné M. Chuard, du Jazz, une improvisation par rapport à ce que j'ai entendu. Vous l'aurez compris, la campagne m'occupe à 200% et c'est pour cela que je n'ai même pas pu faire le rectificatif du procès-verbal.

Il y a une chose qui n'a pas été révélée dans toutes vos prises de parole. On dirait que je deviens presque le chef de la Police locale. blueFACTORY est une des seule place où l'on dit que l'on va faire de la culture, mais on fait payer le stationnement jusqu'à 22.00 heures. Bravo, c'est une grande initiative pour la culture de faire payer les places de parc jusqu'à 22.00 heures.

Des liens d'intérêts, il y en a d'autres. Il y a aussi par exemple le frère de M. Steiert qui travaille pour le SMEM. J'allais citer M. C. Allenspach, mais il l'a fait de lui-même, c'est très bien.

Pourquoi appeler le restaurant situé sur le site "Les menteurs"? On dirait quand même que c'est presque prémonitoire. La Tour Vagabonde est un épisode qui n'est pas très fameux, avec beaucoup de réclamations, etc. Le NeighborHub était un très grand gain de prestige. Ça tourne autour des 300 à 400'000 francs, mais c'était aussi 300 à 400'000 francs d'investissements. On pourrait presque dire

que c'était une opération neutre, mis à part le voyage de notre Syndic à Denver. Denver qui est d'ailleurs une capitale qui prône la consommation de cannabis. Je suis étonné d'ailleurs que ...

La Présidente. M. C. Rugo, venez-en aux faits s'il vous plaît.

Rugo Claudio (PA). Pardon?

La Présidente. Venez-en aux faits, vous parlez de Denver et de cannabis.

Rugo Claudio (PA). Eh bien, Denver, c'est où ce NeighborHub a gagné son prix, Mme la Présidente. Cela fait partie de la discussion.

M. David Papaux m'a téléphoné au lendemain soir des débats où le Parti des Artistes a été encore une fois ostracisé, vous l'aurez remarqué. On n'y était pas, on a été boycottés. Il me téléphonait pour connaître le salaire du Directeur et de la secrétaire de BFF SA. S'il consultait un peu mes mails, il aurait vu que j'avais envoyé un e-mail disant que la secrétaire de direction gagnait 153'000 francs par année. C'est beaucoup pour une secrétaire de direction. Le chiffre important, c'est le salaire du Directeur, qui est de 190'000 francs, avant, et la première mesure qui a été prise en 2016 – M. Christophe Giller, vous auriez dû vous rappeler, vous qui étiez Vice-Président au moment où ces chiffres ont été mis sur la place publique une courte minute durant notre séance – mais c'est exactement ...

La Présidente. M. C. Rugo, veuillez ne pas vous adresser à vos paires, mais uniquement à la Présidente, à l'assemblée ou au Conseil communal. Vous venez de vous adresser directement à M. C. Giller et ceci ne se fait pas. Je l'ai répété en début de séance. Vous étiez malheureusement en retard et vous n'avez de nouveau pas pu l'entendre, mais je l'ai une énième fois répété. Je vous demande de ne plus jamais le faire.

Rugo Claudio (PA). Il a posé la question, il m'a demandé, je réponds ...

225'000 francs, c'est le salaire du Directeur actuel et c'était programmé pour les dix prochaines années.

Combien de personnes travaillent dans cette entité Bluefactory? On a entendu 250, on a entendu 300. Un membre du groupe libéral-radical a dit 2'500 en 2030. Moi, je vous dis qu'il y a quatre à cinq personnes. Personnellement, je briguerais volontiers les places de direction dans de telles entreprises, mais je suis occupé par les postulations au Conseil d'Etat ou au Conseil communal.

Nous sommes en période de crise, mais personne n'en a parlé. Je suis régulièrement occupé à faire des vidéos et je vois un tableau qui dit "en avant". Alors je crois qu'il y a eu Monsieur ... j'ai entendu "en avant", j'ai entendu quelques "en arrière" provenant des Vert-e-s et de M. S. Zurich que j'estime beaucoup. Toutefois, il y a un troisième bouton "pause" quand on fait les vidéos. En fait, le dossier, tel qu'il est présenté, pour le mettre en pause, on doit presque voter non et c'est ce que je ferai.

Je vous remercie Mme la Présidente. J'espère que j'ai été clair au niveau chiffres. 225'000 francs pour le salaire du directeur. Cela répondait à une question d'un membre du groupe UDC, et puis 157'000 francs pour la secrétaire de direction. C'est pour ça que le Tribunal Fédéral a donné raison à

Bluefactory. En effet, elle gagnait beaucoup, elle aurait dû supporter tout le mobbing qui se pratiquait contre elle.

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. Je n'ai pas d'autres remarques à formuler, si ce n'est le fait que la Commission financière ne s'est pas déterminée sur la proposition de renvoi.

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Je confirme le préavis de la Commission de renvoyer le Message.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Grand merci à tout le monde pour les interventions passionnantes et passionnées autour de ce sujet. Je ne suis pas sûr de devoir encore ajouter grand-chose tant les avis et les informations diverses ont été donnés, mais je vais quand même rajouter deux ou trois points qui me paraissent essentiels.

1. Ce que l'on peut dire, c'est que tout le monde relève l'importance de ce site, preuves en sont les débats. Ce sont les moyens pour le développer qui diffèrent. Là, on a probablement autant d'avis que l'on a de Conseillers/lères généraux/ales. Ce qu'il faut considérer de prime abord, c'est le moment présent, outre ce qu'il y a déjà sur le site et ce qui s'y est déjà développé. Aujourd'hui, on a des gens qui attendent la construction de trois bâtiments, dont un grandement financé par la demande de recapitalisation. Ces gens attendent et on a déjà une année de retard pour cette construction. Ce ne sont pas uniquement des entrepreneurs qui attendent, c'est la population, des entreprises et des futurs locataires. Aujourd'hui, il n'y a plus de place dans ce site pour le développer.
2. Le deuxième point, c'est le fantastique levier socioculturel de ce site. Certes, aujourd'hui, on a une friche, mais une friche permet l'innovation et l'accueil, comme cette structure incroyable qu'est la Tour Vagabonde, qui fait preuve d'un dynamisme formidable et qui permet notamment à certains acteurs culturels de se présenter à la population. Aujourd'hui, on ne consomme plus la culture que dans des théâtres. Aujourd'hui, la culture – et c'est sa mission – doit aller à la rencontre de la population et être présente dans l'espace public aussi. En cela, une friche industrielle, telle qu'elle se présente aujourd'hui et telle qu'elle sera développée en complément avec des entreprises, est un levier incroyable. Aujourd'hui déjà, on vient la visiter de toute la Suisse et même de l'international.
3. Le troisième volet est évidemment financier, mais j'en ai déjà parlé. Je veux quand même le répéter: aujourd'hui, c'est un placement quasi sans risques. Donnez-moi un autre terrain de cette ampleur où on peut investir, quasiment les yeux fermés, 25 millions de francs. C'est du jamais vu ici et cette occasion ne se représentera probablement plus jamais dans notre ville.

Nous avons entendu quelques revendications et quelques conditions concernant l'environnement, le pilotage culturel, l'aménagement, le plan d'aménagement de détail et implication d'autres services sur ce site. Le Conseil communal en prend bonne note et peut soutenir la plupart de ces propositions. Certaines de ces conditions vont dans le sens d'un soutien du renvoi de ce Message. Le résultat présenté aujourd'hui est celui d'une négociation entre deux partenaires qui ont des objectifs différents mais en aucun cas antagonistes. Certain-e-s- ont envie de mettre ces deux partenaires l'un contre l'autre. Aujourd'hui, on a l'opportunité d'avoir une complémentarité entre ces deux partenaires. En cela, c'est aussi un projet extrêmement innovant: un partenariat à égalité entre l'Etat

et une Commune pour un site de cette importance. Aujourd'hui, nous avons cet équilibre, ce subtil équilibre fruit d'une négociation entre deux partenaires qui n'ont pas forcément les objectifs identiques mais complémentaires.

Il faut se demander, ce soir, quel risque on prend par une décision d'un renvoi ou d'une acceptation? Quelle opportunité on saisit? C'est désormais dans les mains du Conseil général.

La Présidente. Nous sommes saisis de deux demandes de renvoi. M. le Président de la Commission de l'édition nous a d'ores et déjà formellement confirmé sa demande. M. C. Giller, pour le groupe UDC, maintenez-vous formellement votre demande de renvoi?

Giller Christophe (UDC). Oui, nous la maintenons.

Vote sur la demande de renvoi du Message n° 56 de la Commission de l'édition, des constructions et des infrastructures et du groupe UDC

C'est par 44 voix contre 22 et 7 abstentions que le Conseil général refuse la demande de renvoi.

Ont voté en faveur du renvoi: 22 ABATE Vincenzo (Vert-e-s), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), DUPRÉ Bernard (UDC), GILLER Christophe (UDC), GRANDJEAN Alexandre (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÜLLER Florian (PS), PAPAUX David (UDC), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WICHT Pascal (UDC), ZURICH Simon (PS)

Ont voté contre le renvoi: 44 AEBISCHER David (PLR), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGU Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOUSSA Elias (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 7 COLLAUD Gérald (CG-PCS), LIAUDAT Geneviève (PS), MICHE François (PS), MOSOBA Immaculée (PS), PAPPAN Mario (CG-PCS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), SABINO Sandra (PS)

Rugo Claudio (PA). C'est passé très vite pour savoir comment les membres du Conseil général ont voté. On a vu affiché à l'écran 44 et 22, mais les couleurs ne sont pas venues. Est-ce que l'on pourrait les avoir?

La Présidente. De toute façon, cela va figurer dans le procès-verbal. Je pense qu'au niveau technique il n'y a pas possibilité de revenir en arrière. Les votes passent directement au suivant et sont effacés.

Rugo Claudio (PA). Ce n'est pas comme ça que d'habitude cela se fait, je m'excuse.

La Présidente. Cela a été affiché un certain moment comme j'ai pu le voir. Peut-être moins longtemps?

Rugo Claudio (PA). On me confirme que non.

La Présidente. Cela n'a pas du tout été affiché? M. C. Rugo, si vous le désirez, nous pouvons vous apporter une copie du résultat qui a été imprimé. Malheureusement, pour les autres personnes, à

moins que vous ne le demandiez comme M. C. Rugo, nous ne pouvons afficher à nouveau le résultat du vote. Nous pouvons éventuellement refaire le vote mais c'est inutile si c'est juste pour avoir un tableau. M. Rugo, si vous l'exigez, vous pourrez chercher le détail des résultats auprès des membres du Secrétariat durant la pause.

Rugo Claudio (PA). Mme la Présidente, je m'exprime souvent à titre personnel, mais cela regarde tous les Conseillers et même la presse.... (brouhaha dans la salle)

La Présidente. Je pense que l'ensemble de la salle a été assez unanime par rapport à votre demande et que vous êtes le seul à exiger ceci. Ceci sera fait à la pause puisque vous l'exigez.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et les demandes de renvoi ayant été refusées, il est procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 56.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'autres observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

La Présidente. Je vous rappelle qu'un erratum du projet d'arrêté vous a été communiqué par courrier électronique. Il précise que le présent projet d'arrêté a également fait l'objet d'un rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

Pas d'autres observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 46 voix contre 6 et 21 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);

- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le Message du Conseil communal n° 56 du 5 janvier 2021;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 25'000'000.- TTC pour la recapitalisation de la société anonyme Bluefactory Fribourg-Freiburg SA.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) et de l'article 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg (RFin).

Fribourg, le 22 février 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Adeline Jungo

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 46 AEBISCHER David (PLR), BERISHA Ibrahim (PS), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR)

Ont voté Non: 6 GILLER Christophe (UDC), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), PAPAUX David (UDC), RUGO Claudio (PA), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 21 ABATE Vincenzo (Vert-e-s), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), DUPRÉ Bernard (UDC), LIAUDAT Geneviève (PS), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MICHE François (PS), MÜLLER Florian (PS), PARPAN Mario (CG-PCS), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), SABINO Sandra (PS), SCHENKER Claude (PDC/PVL), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), ZURICH Simon (PS)

La Présidente. Il y a effectivement eu un souci technique avec l'écran qui se trouve derrière moi. Nous ne voyons pas le détail des votes. Cependant, le détail figurera dans le procès-verbal, comme d'habitude. Je vous propose une pause de 15 minutes. Celles et ceux qui le désirent peuvent venir consulter mon écran, qui lui montre le détail des votes.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.14 à 21.30 heures.

La Présidente. Le souci technique concernant le vote est réglé. Je vous rappelle tout de même que le Bureau avait demandé de pouvoir avoir accès au résultat des votes lors de l'installation par Sonomix, mais ceci n'est absolument pas une obligation.

4. Réseau Santé de la Sarine (RSS) – demande d'augmentation de la limite d'endettement à 60 millions de francs (modification de l'art. 30 al. 2 litt. a des statuts) – Message n° 57

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. En séance du 2 février passé, la Commission financière a analysé le Message du Conseil communal visant l'augmentation de la limite d'endettement du Réseau Santé de la Sarine à 60 millions de francs.

Je tiens à remercier le Conseil communal, notamment le Directeur des Finances, pour la présentation qui nous a été faite et les réponses données.

Je serai très brève dans la mesure où c'est une décision qui ne permet qu'un oui, ou un non, mais aucune négociation n'est possible, comme il s'agit d'une participation à une association de communes.

Dans le plan financier présenté par le Conseil communal, notamment dans la matrice des risques qui figure à la fin du fascicule, nous avons déjà été avertis que l'enjeu des personnes âgées prend de l'importance. Pour rappel, le financement des homes découle d'un plan cantonal encore en élaboration; et ce plan demande une augmentation très importante de lits. Cette augmentation implique évidemment des besoins financiers supplémentaires.

La demande d'augmentation de la limite d'endettement à 60 millions de francs correspond, pour la Ville, en proportion aux communes membres, à un montant de 20 millions de francs. Ce montant a d'ores et déjà été intégré dans le plan financier de la Ville. En revanche, comme le montant a été indiqué à la dernière minute avant l'établissement de ce plan financier, il n'est pas exclu que le Conseil communal prenne d'autres décisions sur les investissements à venir, et le cas échéant, présente une révision partielle de son plan financier. Cela sera peut-être nécessaire en fonction des résultats du réexamen du patrimoine administratif de la commune.

Cela dit, la Commission financière est convaincue par ce Message et l'a préavisé favorablement, à l'unanimité des neuf membres présents.

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Le Réseau Santé de la Sarine (RSS) est l'association de communes en charge des homes médicalisés du district. Depuis quelques années, la planification sanitaire fait état d'une très forte augmentation des personnes âgées de plus de 65 ans et particulièrement de plus de 80 ans. Selon cette dernière, non encore finalisée pour la période 2021-2025, il faudrait construire presque deux homes chaque cinq ans. Le RSS a pris les devants et suit plusieurs projets. Le Message du RSS décrit le besoin d'investissements pour la reprise d'activité de la Résidence Rose d'Automne, l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine comprenant également des investissements pour le Service des ambulances et des surfaces administratives. Il est donc nécessaire d'augmenter la limite d'endettement du RSS.

A la suite de l'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2, la Commune de Fribourg doit intégrer dans son bilan la dette des associations de communes et supportera donc une dette nette supplémentaire d'environ 20 millions de francs pour tous les investissements planifiés. Elle est d'ores et déjà intégrée au plan financier actuel. Cela impacte en outre les indicateurs d'endettement de la Ville.

Le Conseil communal propose au Conseil général de répondre favorablement à la demande de modification statutaire d'augmentation de la limite d'endettement du RSS à 60 millions de francs en adoptant la modification de l'article 20 alinéa 2 lettre a de ses statuts, sachant qu'elle a déjà été acceptée par l'assemblée des délégués.

Discussion général et entrée en matière

Rapport du groupe libéral-radical

Grady Véronique (PLR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 57 relatif à la demande du Réseau Santé de la Sarine (RSS) de porter sa limite d'endettement de 30 millions à 60 millions de francs.

Nous profitons de l'occasion pour remercier les membres du Conseil communal et leurs équipes qui ont préparé ce Message.

L'augmentation de la limite d'endettement est capitale dans le développement du RSS, seule association à regrouper toutes les communes du district de la Sarine. De nombreux investissements sont d'ores et déjà annoncés: le rachat de la Résidence Rose d'automne à Villars-sur-Glâne, la rénovation et l'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine construit en 1984, ainsi que des bâtiments du Service d'Ambulances de la Sarine. Des investissements qui, d'ici la fin de l'année 2023, s'élèveront à près de 60 millions de francs. La part de la dette nette supplémentaire pour la Ville de Fribourg se montera à 20 millions de francs. Elle sera prise en compte dans le calcul des futurs indicateurs d'endettement de la Ville sous le MCH2. Le plan des investissements sera également adapté en conséquence.

Hors pandémie, il faudrait construire deux homes tous les cinq ans pour répondre aux besoins de la population. Une raison supplémentaire, pour le groupe libéral-radical, de soutenir la demande du RSS d'augmenter sa limite d'endettement à 60 millions de francs, respectivement de soutenir le Message n° 57.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Je serai très bref, je voulais seulement faire deux remarques:

1. 20 millions de francs, c'est le montant que nous venons d'accorder à Bluefactory.
2. Une association de communes est beaucoup, beaucoup moins démocratique qu'une SA comme l'est Bluefactory SA.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Murith Simon (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a pris connaissance du Message n° 57 avec attention. Face au vieillissement de la population, investir dans des infrastructures nécessaires et modernes est une évidence et notre groupe soutiendra à l'unanimité le Message n° 57.

Cela étant, on ne saurait résumer ce Message à la simple adaptation des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) aux circonstances. Notre groupe souhaite soulever deux enjeux: l'un social et l'autre, éminemment plus inquiétant, financier.

Premièrement, le vieillissement de la population en milieu urbain est un fait. Le troisième âge est toujours plus actif, alors que l'augmentation de l'espérance de vie a donné naissance à ce que l'on appelle aujourd'hui le quatrième âge, chacun ayant des besoins spécifiques. A la Commune de tenir compte de cette composante démographique également avec un concept Senior+ ambitieux dont on attendrait une meilleure communication. A la Commune d'en tenir compte de façon transversale pour lutter au mieux contre l'âgisme, notamment en termes de mobilité et d'aménagement. Or, quand on voit le mobilier urbain, respectivement son absence dans certains projets, ou la suppression de certains arrêts de bus, force est de constater qu'il y a encore du chemin à parcourir au sein du Conseil communal et que l'on en attend plus de ses représentants au Comité de l'Agglo.

Deuxièmement l'enjeu est financier. A ce niveau, notre groupe tire la sonnette d'alarme. Les charges de transfert, notamment celles qui découlent de la participation de la Commune au RSS représentent plus de 50% des charges communales et notre marge de manœuvre pour les contenir est infime, c'est un euphémisme. De plus, le plan financier 2021-2025 qui nous a été soumis prévoit déjà des exercices déficitaires récurrents et un doublement de l'endettement, témoin de problèmes structurels et d'une gestion financière bancal, là encore un euphémisme. L'augmentation de la limite d'endettement du RSS est une goutte d'eau de plus dans un océan, non pas d'euphémisme cette fois-ci, mais de superlatifs. Les superlatifs qui permettent de qualifier l'augmentation des charges de fonctionnement et de l'endettement toujours plus importantes et toujours moins contrôlées.

Nous espérons que ce Message sera l'occasion pour la majorité du Conseil communal de prendre conscience de la nécessité de limiter l'augmentation continue des charges de fonctionnement et de prioriser les investissements dans le temps. Autrement dit, l'occasion de retrouver un peu de raison et de mesure, mais surtout d'équité envers les contribuables et les générations futures car des occasions, il n'y en aura plus beaucoup.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Vu l'ordre du jour chargé je serai également bref. Le groupe UDC est conscient de la nécessité de continuer à développer l'offre en EMS dans la région de Fribourg au vu des besoins croissants en la matière et qui sont indiscutables. Partant, il ne va pas s'opposer à l'augmentation de la limite de l'endettement du Réseau Santé de la Sarine à 60 millions de francs. Nous regrettons toutefois que les projets d'agrandissement du Home médicalisé de la Sarine se fassent principalement en ayant recours à des entreprises situées hors du canton de Fribourg. Pourtant, plusieurs mandats faisant l'objet d'attribution gré à gré, il eut été, selon nous, possible et préférable de donner du travail à des entreprises de la région ou éventuellement du canton.

Rugo Claudio (PA). Vous me connaissez, on me dépeint comme un quérulent, mais je sais aussi me montrer conciliant et vous allez être surpris par mon propos. Je tenais à remercier la Vice-Présidente du Réseau Santé de la Sarine et par ailleurs Directrice de la Bourgeoisie pour son implication. C'est bien à Mme A. de Weck que je tiens à destiner ces quelques paroles pour son implication et la réalisation des travaux au Home des Bonnesfontaines. J'ai pu apercevoir, en me promenant encore une fois à travers la ville, que c'est à bout touchant et de très belle facture. Je vous remercie.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 57.

Article premier.

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 73 membres présents, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCo; RSF 140.11);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);

- la décision de l'Assemblée des délégués du Réseau Santé de la Sarine du 25 septembre 2019;
- le Message du Conseil communal n° 57 du 5 janvier 2021;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

La modification de l'article 30 alinéa 2 littera a des statuts du Réseau Santé de la Sarine est acceptée.

Article 2

La modification de l'article 30 alinéa 2 littera a des statuts du Réseau Santé de la Sarine est sujette à référendum conformément aux articles 52, 111 à 113 de la loi sur les communes.

Fribourg, le 22 février 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Adeline Jungo

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 73 ABATE Vincenzo (Vert-e-s), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), DUPRÉ Bernard (UDC), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GILLER Christophe (UDC), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MÜLLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAUX David (UDC), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHENKER Claude (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), ULDRY José (UDC), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WICHT Pascal (UDC), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 0

5. Crédit d'ouvrage de 10'664'000 francs pour la requalification du Bourg - Etape 1 – Message n° 58

Récusation

Schenker Claude (PDC/PVL). Je dois vous informer de ma récusation sur cet objet, comme je l'ai fait en Commission de l'édilité, car le Bureau d'architecte de mon frère est en liste pour être sous-mandataire du bureau Montagnini Fusaro.

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. En séance du 2 février passé, la Commission financière a analysé le Message du Conseil communal sur l'objet précité.

Je tiens à remercier le Conseil communal, notamment la Directrice de l'Edilité, l'Architecte de Ville et M. Antoine Baertschi, pour la présentation qui nous a été faite et les réponses fournies.

Je serai relativement brève dans la mesure où les indications qui sont contenues dans le Message sont très complètes et que ce projet est essentiellement de nature édilitaire.

Au niveau financier, on relève un surcoût certain, de 1'452'000 francs, notamment dû à un coût important du revêtement de sol et du pavage spécial.

On précise que le plan financier prévoit qu'un dépassement dans un projet implique que la Direction concernée propose une couverture dans le même dicastère. Ici, la Directrice de l'Edilité indique que l'on trouvera cette couverture dans l'étape 2, notamment si, une fois les travaux effectués, le compte d'attente et les réserves n'ont pas été dépensés.

S'agissant de ce dépassement, respectivement du risque d'un nouveau dépassement, la Directrice de l'Edilité relève que l'avantage de ce projet est que la qualité des sous-sols est connue, dans la mesure où les travaux de génie civil ont déjà été faits. C'est un grand avantage, car c'est souvent lorsque l'on touche aux sous-sols que l'on peut avoir des surprises, des mauvaises surprises en termes financiers.

On peut lire en page 19 du Message que, sur un montant total de 12'347'000 francs, l'Agglo subventionnera cette requalification du Bourg à hauteur de 1'730'609 francs, venant du PA2, et partiellement du PA3. Ces chiffres ont été vérifiés par l'Agglo.

Les subventions cantonale et fédérale ne sont, elles, pas encore connues, comme c'est d'usage. En effet, ces demandes ne peuvent se faire qu'avec des montants entièrement consolidés, après le décompte final.

A la question de savoir pourquoi ce Message était présenté avec des montants consolidés qu'à 65% - pour rappel, pour les Arcades, par exemple, cela avait été fait avec un retour de 80% des offres - réponse a été donnée que les différents projets se gèrent de manière différente. Il s'agit toujours de faire une pesée d'intérêts entre le fait d'attendre le retour des offres d'une part, et la possibilité donnée aux entreprises dont les offres ont été adjudgées de tenir leur calendrier.

Pas financiers, mais chers à nos cœurs, une question a été posée sur la présence jugée trop faible d'arbres dans le périmètre. La réponse est que le Service d'urbanisme et d'architecture est bien entendu conscient de l'urgence climatique, mais cette étape n'est pas celle de l'arborisation, que cela soit pour laisser de la place pour le passage et le croisement des bus, mais aussi en raison du caractère historiquement minéral de ce quartier, notamment du pourtour de la Cathédrale. Ce sera en revanche le cas de la 2^{ème} étape, sur la Place Notre-Dame ou vers le Pont-Muré. C'est d'ailleurs aussi en pensant aux arbres eux-mêmes que l'Architecte cantonal nous a répondu.

Tout aussi chers à nos cœurs, les bancs ou terrasses et espaces pour s'asseoir qui sont prévus dans le projet ont réjoui les membres de la Commission.

Au niveau de la mobilité, proposition a été faite d'inclure la Grand-Rue dans le périmètre qui passera à 20km/h et d'envisager d'agrandir le parking de la Grenette. Si la première proposition est dans les mains de la Ville, ce n'est toujours pas le cas de la seconde, la Ville n'étant pas majoritaire dans le Conseil d'administration de la Société immobilière (SI) de la Grenette. Le Conseil communal a cependant eu l'occasion de rappeler que, rénover, mettre aux normes puis agrandir ce parking serait la variante la meilleure dans le quartier.

On s'est également réjoui d'apprendre que promesse avait été faite aux commerçants et habitants du quartier d'une très bonne communication sur le projet tout comme d'établir le meilleur calendrier possible. Nous sommes convaincus que c'est ainsi que les travaux pourront se réaliser dans les meilleures conditions.

Pour terminer, la Commission s'est encore réjouie d'être saisie cette année encore, d'un crédit d'ouvrage concernant l'escalier du pont de Zaehringen.

Cela dit, la Commission financière est convaincue par ce Message et a préavisé favorablement le fait d'autoriser le Conseil communal à engager un montant de 10'664'000 francs pour la réalisation du projet de requalification du quartier du Bourg, 1^{ère} étape, à l'unanimité des 9 membres présents.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

de Reyff Charles, Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures.

C'est le 27 janvier passé que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures s'est réunie pour traiter du Message n° 58. Chacun-e ayant eu tout loisir de prendre connaissance du Message, je ne reviendrai pas en détails sur les informations que vous avez pu y lire. Notre Commission a pu, à l'occasion de cette séance, échanger de manière très constructive et enrichissante avec les représentants du Conseil communal et de l'Administration. Je profite de les en remercier.

La Commission de l'édilité se réjouit, comme la Commission financière, que cette 1^{ère} étape soit maintenant prête à être exécutée. Le choix a été fait de scinder cette requalification du Bourg en plusieurs étapes, il faut maintenant poursuivre sans attendre pour que cette étape 1 ne reste pas la seule exécutée durant cette décennie!

Nous avons particulièrement apprécié la prise en compte de différentes remarques formulées en son temps, tant par la Commission que par le plenum. Les questions d'accessibilité ont été traitées avec sérieux et des solutions tout à fait satisfaisantes ont pu être trouvées. Même si la problématique des hauteurs des quais des arrêts des bus n'est pas totalement finalisée, les choix faits pour le pavage permettent à tous les usagers de s'y retrouver.

Nous saluons également le choix fait pour le concept d'éclairage du quartier et de la Cathédrale. La thématique de l'arborisation a aussi été beaucoup discutée. Ce qui est prévu pour cette 1^{ère} étape nous convient, mais la Commission souhaite tout de même que pour les prochaines étapes il soit fait tout le nécessaire pour augmenter le nombre d'arbres dans le quartier.

Les compromis trouvés tant pour les voies et sens de circulation que pour la limitation de vitesse permettent à priori de satisfaire tout le monde et nous nous en réjouissons également.

Reste la question des places de stationnement et de leur compensation par une relocalisation de l'autre côté du pont de Zaehringen. Comme elle l'avait déjà exprimé à l'époque, la Commission n'est pas totalement convaincue par les solutions prévues. L'idée de la construction d'un parking sous-terrain dans la colline du Schoenberg a été reformulée au cours de notre séance. De même, plusieurs membres s'interrogent sur le positionnement de places de parc quasiment au niveau du Stadtberg plutôt qu'à proximité du pont.

L'entrée en matière n'a pas été combattue et aucune proposition de renvoi présentée. Au vote final, c'est à l'unanimité des neuf membres présents que la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures a décidé de préavisier favorablement l'objet présenté.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie Mme la Présidente de la Commission financière et M. le Président de la Commission d'édilité pour les rapports respectifs qui expriment le soutien à ce Message. A la fin de cette législature, et vu que c'est le dernier Message de mon dicastère, c'est le moment de remercier les membres des deux Commissions pour les échanges constructifs et le soutien constant apporté aux Messages durant cette législature.

Cette 1^{ère} étape de la requalification du Bourg est un projet phare du Conseil communal dont l'intention est de rendre à ce quartier historique son rôle de coeur de la ville, afin qu'il redevienne un lieu de rencontres animé.

Au fil du développement du projet, des sous-périmètres ont été écartés pour cette 1^{ère} étape. C'est ainsi que le Conseil communal avait suspendu la partie concernant la place des Ormeaux. L'escalier du pont de Zaehringen a été écarté, car il représente un projet en soi. La requalification du pont de Zaehringen, avec les filets de sécurité horizontaux et définitifs, a été transférée dans une étape ultérieure car le pont doit d'abord être remis en état. La tête du pont, du côté du Bourg, a dû être exclue de ce Message car une procédure est encore en cours au Tribunal Cantonal concernant la hauteur des quais. A la page 16, vous avez trouvé le périmètre finalement retenu pour ce crédit d'ouvrage à hauteur de 10'664'000 francs. Ce montant est essentiellement composé de travaux de génie civil pour le pavage en pierres naturelles, de l'éclairage, ainsi que des honoraires. Le grand défi sera le pavage sur l'ensemble du site qui a une couche porteuse en béton poreux et qui soutiendra les pavés pour garantir la résistance mécanique nécessaire au transit de plus que 550 bus par jour. Le jointoiement est prévu en ciment du côté du passage des bus, tandis que du côté de la zone piétonne, le projet préconise des joints traditionnels en sable.

Les deux autres postes importants de ce crédit sollicité concernent les marches et les emmarchements et le soubassement de la fontaine de la Vaillance. Finalement, un éclairage ambiant, fonctionnel, dynamique, respectera les normes quantitatives en vigueur et aspirera à une durabilité maximale.

Le régime de circulation doit être adapté et un régime spécial proposé pour les heures du marché du samedi.

Mon collègue, M. P.-O. Nobs, sera à votre disposition pour toutes questions concernant la mobilité.

La demande de crédit présente un surcoût de 1'452'000 francs, comme cela a été évoqué par Mme la Présidente de la Commission financière. Pourquoi? Le pavage doit résister à une charge extraordinaire vu le passage de plus de 500 bus par jour. Ce renforcement est plus coûteux que prévu. Un complément de traitement de revêtement de sol en pavé garantira l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et avec des déficiences sensorielles.

Le devis général est estimé à 12'347'000 francs, dont 1'683'000 francs avaient été réservés pour les études. Les études sont terminées et il reste un solde de 260'000 francs. On peut s'attendre à des subventions pour un montant de 1'730'609 francs de la part de l'Agglomération, dont sa Commission financière a préavisé favorablement cette subvention. Le Message sera soumis au Conseil d'Agglomération le 16 mars. La subvention du Canton, comme cela a été également évoqué par Mme la Présidente de la Commission financière, n'est pas encore connue à l'instant.

Les études sont terminées, les procédures, les techniques et les procédures procédurales sont closes. Avec le soutien que vous apporterez ce soir à cette dépense, les travaux pourront commencer dès l'automne 2021. Les séances de conciliation n'ont pas seulement eu l'avantage d'un fonctionnement démocratique mais aussi d'établir la confiance avec les opposants au projet et de se concerter au sujet de la planification des travaux.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Die CVP Mitte / Grünliberalen haben mit grossem Interesse die Botschaft über den Baukredit Burgquartier, 1. Etappe, studiert.

Enfin nous pouvons passer des études sans fin à la réalisation.

Après de longues années d'étude, le Conseil communal nous soumet un projet de requalification qui correspond au Message du crédit d'étude.

Oui, il est temps de mettre en valeur le cœur historique de notre ville.

Ce beau projet permet de libérer et de mettre à disposition des habitants et des touristes des espaces minéraux de façade à façade ce qui est typique d'un cœur d'une ville historique.

De garantir une zone piétonne et une zone de rencontre devant la Cathédrale, la rue du Pont-Suspendu et une partie de la rue des Bouchers c'est vraiment ce que l'on attendait depuis longtemps.

Lors de l'approbation du crédit d'étude, beaucoup de questions ont été posées. Dans ce Message, nous trouvons les réponses, notamment quant à l'utilisation des différents types de pavés, aux luminaires, à la mise en valeur de la place Sainte-Catherine, à la valorisation de l'ancienne douane et finalement, sur la manière de résoudre la circulation dans ce quartier délicat.

Même si dans ce projet des places de stationnements sont compensées du côté Schoenberg, il faudra introduire un système de signalisation pour afficher, à l'entrée de la ville, les places de parcs disponibles dans les parkings afin de permettre aux visiteurs et aux touristes, qui pourraient quand

même venir en voiture en ville, de s'orienter en fonction des places de parc disponibles, et ainsi éviter de traverser le pont de la Poya deux fois pour essayer de garer leur voiture.

Le Conseil communal nous demande d'accorder un montant de 10'664'000 francs. Cependant, cette demande est consolidée uniquement avec 65% des offres entrées. Par rapport aux autres demandes, c'est inhabituel. Il y a cependant un risque important par rapport à l'investissement.

Il est fait mention d'un surcoût de 1'452'000 francs. Il est par conséquent proposé de compenser ce montant par la réduction du montant équivalent de l'étape suivante. Cette économie, pour ce type de projet, n'est pas gagnée d'avance. Il faut absolument solliciter les différents Services des biens culturels, les Services du Canton ou même encore l'Agglo pour trouver des subventionnements afin de pouvoir requalifier le centre cantonal, nous sommes tous intéressés.

Nous constatons que la Ville doit changer de stratégie pour pouvoir mener à bien ce type de projet.

En effet, il faut un concept validé, comme un plan d'aménagement de détail, pour que la Ville puisse réaliser des secteurs certes plus petits mais les réaliser au plus vite!

Au vu de cette expérience, nous invitons le Conseil communal à nous soumettre dans la foulée la demande de crédit d'étude de la 2^{ème} étape de la requalification de la place de Notre-Dame.

Comme vous l'aurez compris, nous soutenons ce crédit d'ouvrage pour valoriser notre ville.

Par ailleurs, nous proposons au Conseil communal d'ores et déjà de mettre sur pieds un comité pour organiser une belle fête d'inauguration de ce beau quartier historique, en suivant l'exemple de la fête de Saint-Nicolas.

Rapport du groupe socialiste

Müller Florian (PS). Le groupe socialiste a examiné attentivement le Message n° 58 et nous ne pouvons que dire: Bravo! Bravo et merci! Nous félicitons la Directrice de l'Edilité, Andrea Burgener Woeffray, et ses collaborateurs pour cet excellent projet. Pour le groupe socialiste, il s'agit d'un projet magnifique qui a été planifié avec beaucoup de soin. Enfin, la Cathédrale est libérée de son existence en tant que plus grand giratoire de Suisse et est à nouveau perçue comme ce qu'elle est: le symbole de la ville de Fribourg. Enfin, l'époque où le trafic motorisé noircissait les murs est terminée. Enfin, l'époque où les visiteurs étaient privés de la vue sur ce monument médiéval est désormais révolue.

Grâce à ce réaménagement, le périmètre autour de la Cathédrale redeviendra un lieu attractif de la ville de Fribourg. Un quartier pour les habitants de la ville et au-delà. Un endroit touristique. Un lieu pour lequel nous n'avons pas à nous justifier auprès de touristes étonnés, mais dont nous pouvons être fiers.

Le nouveau projet a résolu de manière convaincante les problèmes qui avaient conduit à son rejet il y a quelques années et qui ont été évoqués lors de l'approbation du crédit d'étude. La requalification des alentours prend en compte les besoins des citoyens autant qu'elle respecte le patrimoine historique. Elle libère l'espace pour les piétons, les invite à la promenade et garantit l'accessibilité

pour toutes et tous. Les aménagements, du pavage à l'éclairage, sont convaincants et bien étudiés. L'intégration des espaces extérieurs et des bâtiments et l'entrée de la Cathédrale est excellente.

De nouvelles places de stationnement pour les vélos sont prévues et une bonne solution a été trouvée avec les TPF.

Les nouvelles places de parking sur la route de Berne ne sont pas désirables, mais nous pouvons vivre avec ce compromis pour enfin avancer. De manière générale, la gestion du trafic sera l'un des principaux sujets des prochaines étapes. Nous pensons en particulier à la Grand-Rue, qui continue à être fortement touchée par le trafic. Toutefois, nous sommes convaincus que les responsables de l'Edilité et de la Mobilité trouveront ici de bonnes solutions.

Je conclurai en disant que la Directrice de l'Edilité, son Architecte de Ville et ses services, le Directeur de la Mobilité et les mandataires ont accompli un travail exemplaire. Au nom du groupe socialiste, nous demandons aux Conseillers/lères généraux/ales d'approuver le crédit pour cet excellent projet. On est heureux de pouvoir commencer les travaux et nous attendons avec impatience les premières promenades.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Enfin, enfin !

Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt du Message n° 58 relatif au crédit d'ouvrage pour la 1^{ère} étape de la requalification du Bourg.

Enfin l'amorce d'une réalisation d'un projet majeur pour la ville de Fribourg.

Nous remercions la Directrice de de l'Edilité, ainsi que le Service d'urbanisme et d'architecture, pour leur engagement dans ce projet.

Ce Bourg historique verra d'ici quelques années sa splendeur architecturale, son patrimoine historique, ses commerces locaux, son beau marché et ses nombreux cafés-restaurants remis en lumière.

Notre groupe se réjouit de voir ce projet avancer avec une vision assez claire.

Avant de parler des belles choses, nous regrettons bien évidemment plusieurs points:

- Premièrement, nous regrettons que le périmètre initial ait été revu. En effet, saucissonner le projet et sortir le pont, les escaliers ainsi que la place des Ormeaux, c'est dommage, mais néanmoins compréhensible pour démarrer la réalisation.

Ce qui finalement nous interpelle, ce sont les coûts augmentés par rapport aux projets qui ont été sélectionnés.

- Deuxièmement, nous espérons vivement que des solutions rapides seront trouvées pour la problématique liée à la hauteur des quais des arrêts de bus. Comment ce problème sera-t-il résolu et quand?

- Troisièmement, vous pouvez bien l’imaginer, nous regrettons bien évidemment la solution de stationnement proposée de l’autre côté du pont. Pour nous, cette solution n’est pas la meilleure et nous nous demandons comment les clients des commerces et restaurants réagiront en devant payer le parking 2.00 francs/heure, ainsi que + 2.90 francs pour prendre le bus à l’aller et le même montant pour le retour. Traverser le pont avec des achats ou empêché par une mobilité réduite ainsi que par d’autres facteurs comme la météo ou toute autre raison personnelle, cela pourrait devenir très compliqué. Comment les clients et les visiteurs pourront-ils s’orienter si les parkings ne sont pas indiqués aux entrées de ville? Il faudrait proposer une meilleure solution pour se garer dans le bon parking le plus proche de là où ils veulent se rendre. Ainsi les parkings de la Grenette et de la place du Petit-Paradis doivent être étudiés et merci de nous informer où en sont ces projet.

De manière plus pragmatique, certains membres de notre groupe espèrent que la circulation des ambulances sur le pont de Zaehringen sera garantie pendant les travaux, ceci afin d’intervenir rapidement, de même que pour les voitures des pompes funèbres se rendant à la morgue Saint-Nicolas. N’y voyez là aucune corrélation.

Certains s’inquiètent également de l’information aux commerçants, aux restaurateurs et aux habitants, et se demandent si une communication claire a été prévue avant et pendant les travaux.

En effet, même si, à terme, de nouvelles terrasses de restaurants pourraient y fleurir, nous espérons que ces mêmes restaurateurs n’auront pas jeté l’éponge entre temps, ou plutôt, entre le Covid-19 et les travaux.

Aber natürlich freuen wir uns auf dieses wichtige und schöne Projekt.

Oui, il s’agit là d’un beau projet. Les nombreuses études payées permettent enfin de proposer un projet qui redonnera la place aux piétons, aux habitants et au patrimoine. Le concept pour l’éclairage et le pavage adapté pour la circulation, les familles avec poussettes, les piétons à mobilité réduite et pour les cyclistes, permettront de redynamiser le quartier de la Cathédrale de jour comme de nuit.

Nous espérons que l’installation d’un jardin ou d’un petit coin de verdure pourra être imaginé sur la place Sainte-Catherine. Nous espérons aussi qu’un accord soit trouvé rapidement avec l’Etat pour l’ancienne douane et que la Ville puisse réaliser un beau projet pour apporter une plus-value à cet espace. Enfin, nous espérons que le chantier de la Chancellerie, qui va connaître un grand lifting d’ici la fin des années 20, ne perturbera pas trop longtemps la nouvelle vie de ce beau quartier.

Le groupe libéral-radical soutiendra le Message n° 58 avec enthousiasme si le Conseil communal prend bonne note de nos remarques.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Parpan Mario (CG-PCS). Au nom du groupe CG-PCS, je remercie la Conseillère communale Andrea Burgener Woeffrey et son personnel pour le rapport exhaustif sur la requalification du quartier du Bourg. Je tiens aussi à remercier pour le résumé en allemand d’une très bonne qualité, merci beaucoup!

Ein stimmiges Projekt wird uns hier präsentiert. Ein Projekt, das den Burgcharakter des Quartiers gut und schön zur Geltung bringt. "Burg" definiert einen Ort, der gegen aussen schützt, aber auch - und das ist heute glücklicherweise im Vordergrund - einen Ort, der gegen innen Geborgenheit vermittelt. Die Wörter Burg, bergen und Geborgenheit gehören zur gleichen Wortfamilie. Die neue Pflasterung, die Beleuchtung, die Verbannung der Parkplätze und einen Teil des Verkehrs werden die Umgebung der Kathedrale zu einem einladenden Ort machen. Wir sind also zufrieden und froh, dass

- nun, bereits sechs Jahre nach der Schliessung der Zähringerbrücke, mit der Aufwertung des Quartiers losgehen kann;
- in Zusammenarbeit mit Behindertenorganisationen barrierefreie Lösungen für Menschen im Rollstuhl, mit Geh- oder Sehbehinderungen gefunden wurden;
- trotz Ersatz des Teerbelages durch Pflastersteine die Vorgaben zum Lärmschutz offenbar eingehalten werden können und dass auch die Beleuchtung, im Vergleich zum ursprünglichen Projekt, deutlich verbessert werden konnte;
- im Burgquartier eine Tempolimite von 20 Km/h vorgesehen ist. Wir hätten es vorgezogen wenn eine Begegnungszone geschaffen worden wäre. Bei allem Verständnis für die Busfahrer/innen glauben wir, dass das Unfallrisiko sich nicht verändert, ob man mit 20 Km/h durch eine Begegnungszone fährt oder durch eine Quartierstrasse. Hier sind wir dankbar für ein paar weiterführende Erklärungen. Ging es um Fragen der Haftung bei einem Unfall, welche der nun vorliegenden Lösung Pate stand.

Obwohl wir also zufrieden sind mit dem, was im Burgquartier gemacht werden wird, sind wir noch nicht ganz glücklich, wegen dem, was im Moment noch nicht gemacht werden kann. Insbesondere folgende drei Punkte sind für uns noch unbefriedigend:

1) Öffentliche Toiletten

Obwohl nicht direkt im Einzugsbereich des Perimeters der ersten Phase, ist es für uns unumgänglich, bereits jetzt, die öffentlichen WC-Anlage in der Ruelle Pierre-Moehr und jene am Ulmenplatz familien- und behindertengerecht umzugestalten oder falls dies in der Ruelle Pierre-Moehr nicht möglich sein sollte, eine weitere öffentliche Toilette zu schaffen, die diesen Anforderungen entspricht. Immerhin sind wir erfreut, dass der Gemeinderat, das in einem von uns auch mitgetragenen Postulat, geforderte Konzept der "Netten Toiletten" im Burgquartier umsetzen will.

2) Massnahmen zur Belebung und zum Schutz vor Hitze

Der Brunnen und die Bäume sind zwei Elemente die den Raum gestalten und gleichzeitig zur Reduktion der Gefahr einer Hitzeinsel beitragen.

Für die Belebung des Quartiers braucht es zusätzliche Installationen, die zum Verweilen auf dem Platz einladen und so Begegnungsmöglichkeiten schaffen (Sitzgelegenheiten; Spielangebote wie z. B. Schachfeld mit Riesenfiguren wie auf dem Bundesplatz in Bern; u.a.m.). Der Brunnen lädt sicher auch Kinder zum Spiel mit Wasser ein. Er ist aber als Stadtbrunnen, aufgrund seiner Grösse und der Höhe des Bassins, dazu nicht geeignet. Die Installation eines Brunnleins mit Trinkwasser für Passanten/Innen und zum Spielen für Kinder würde den Platz extrem aufwerten. Wir haben Kenntnis davon genommen, dass das Konzept der Neugestaltung ganz bewusst von festen Installationen, wie einen Spielplatz und dergleichen, absieht und wir können das auch nachvollziehen. Aber

Sitzgelegenheiten für ermüdete Besucher/Innen, einen Trinkbrunnen für die heissen Tage, mobile Spielangebote für Kinder, sind unserer Ansicht nach ein absolutes Muss, wenn das Ziel der Wiederbelebung des Quartiers erreicht werden soll.

3) Rathausplatz und Grand-Rue

Obwohl wir grundsätzlich die Etappierung der Aufwertung des Burgquartiers als sinnvoll erachten, schmerzt es uns zu sehen, dass das Herz von Freiburg weiterhin von parkierenden und platzsuchenden Autos geplagt werden wird. Der Autoverkehr mitten über den Rathausplatz ist uns ein Dorn im Auge. Leider wird sich das mit der neuen Verkehrsführung nicht verbessern. Ein wirklich grosser Wurf wird gelungen sein, wenn nach der 3. Etappe dann das ganze Quartier nur noch für Zulieferer per Auto zugänglich ist und alle Privatfahrzeuge in einem Parking, wie dem der Grenette, untergebracht werden können.

Mit diesem Päckli an Anliegen, das wir dem Gemeinderat für die kommende Legislatur schon einmal auf den Sitzungstisch legen, werden wir den uns vorgelegten Baukredit gerne unterstützen.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Papaux David (UDC). Le groupe UDC considère que le projet de requalification du quartier du Bourg est mal ficelé.

Lors des travaux, les places de stationnement seront déplacées bien loin, notamment de l'autre côté du pont de Zaehringen, qui est fermé à la circulation. Cela représentera donc un trajet de plus de 600 mètres entre la place de parc et le quartier du Bourg et autant au retour. Avez-vous pensé aux difficultés que cela occasionnera pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite? Les automobilistes désirant se rendre au Bourg devront emprunter le pont de la Poya. Avez-vous pensé aussi aux habitants du quartier au bénéfice d'une vignette de parcage, qui vont chercher une place de parc au Bourg et qui, comme ils n'en trouveront pas, devront remonter jusqu'au pont de la Poya pour aller se parquer de l'autre côté de la Sarine? Cela représente un détour de plus de 3 km et une augmentation du trafic inutile et des nuisances sonores à la route de Morat et j'en passe.

Au-delà de l'absurdité de la situation précitée avec des places de stationnement à une telle distance, les clients des restaurants et des commerces iront ailleurs. On ne peut pas infliger un coût aussi dur à des commerçants et à des restaurateurs déjà agonisant à cause des mesures covid-19.

Le groupe UDC constate encore une fois que le Conseil communal ne rate pas une occasion de nuire aux automobilistes sans se préoccuper des habitants et des commerçants du quartier.

Le groupe UDC tient encore à rappeler que les pavés sont beaucoup plus glissants que l'asphalte traditionnel. Notre groupe a peur que les pavés causent une hécatombe parmi les cyclistes, particulièrement par temps de pluie (rires dans la salle). Si cela vous amuse, libre à vous.

De plus, on parle de limiter la vitesse dans la majorité de la ville à 30 km/h pour des raisons phoniques. Or, il est question d'installer des pavés dans les rues du quartier du Bourg et, on le sait bien, les véhicules roulant sur des pavés génèrent beaucoup plus de bruit que sur les revêtements traditionnels. Il n'est pas approprié d'installer des pavés sur une route fortement fréquentée. Le groupe UDC se permet de rappeler qu'aux heures de pointe, entre les lignes urbaines et régionales, il

y aura plus d'un bus toutes les deux minutes qui passeront sur ces pavés. De plus, l'entretien des pavés est très onéreux. Au vu des circonstances économiques actuelles, il convient de veiller au maximum à une diminution des dépenses publiques. Si l'on tient aux pavés, il serait avisé de prévoir, au minimum, une bande de roulement en asphalte traditionnel pour les bus et les cyclistes.

Dans un premier temps, il convient de mieux cibler et délimiter les zones où les pavés seront installés, créer un parking à proximité, et une fois tout ceci réalisé, là seulement, il sera temps d'entreprendre les travaux de requalification du quartier du Bourg.

Le groupe UDC demande le renvoi du projet afin qu'il nous soit soumis en prenant en compte les remarques précitées et avec plus de précisions sur les places de parc de substitution et les zones où seront installés des pavés.

Rapport du groupe des Vert-e-s

Bourgarel Gilles (Vert-e-s). C'est avec plaisir que nous avons lu ce Message, devrions-nous dire, enfin. On ne peut pas imputer à notre exécutif ces lenteurs car elles sont liées aux oppositions et recours. Quand on pense qu'en six ans on n'a pas résolu les 6 cm de différence de hauteur des arrêts de bus, c'est à se demander ce que font nos juristes et autres hommes de loi quand ils doivent traiter ce genre de questions où des règlements contradictoires entre le Canton et la Confédération existent. Il y a un droit supérieur. Le principe devrait être clair et ne pas prendre six ans pour être résolu. C'est un peu triste et nous regrettons aussi que l'arrêt de bus côté Bourg, à l'extrémité du pont de Zaehringen, n'ait pas pu être inclus à ce projet car son insertion, si elle est faite de la même manière que de l'autre côté, permettrait de résoudre une partie de la question des filets, notamment proche du Bourg où leur implantation ne peut se faire comme sous le pont. Cela permettrait d'éviter de les installer en étudiant une solution conjointe avec les parois vitrées qui n'obturaient pas la vue et qui aussi seraient beaucoup plus simple à réaliser que d'implanter des filets devant résister à des charges importantes dans une pente instable sur des supports dont on ne connaît pas la solidité, notamment le mur d'un privé.

Mis à part cela, nous saluons le projet.

Quant au pavage, de dire qu'il n'est pas traditionnel, je ne sais pas où on va chercher des inepties pareilles. En effet, en 1392, nos autorités ont émis une ordonnance pour paver toutes les rues. Bien que cela ne soit pas dans le projet, on peut citer qu'en 1402, on pavait déjà la place des Ormeaux. Aller dire que seul l'asphalte est traditionnel dans ce genre de quartier est quelque chose que je regrette d'avoir entendu, mais cela valait peut-être le coup pour le prochain journal de carnaval.

Quant à dire que les pavés seront une cause de danger et de glissades, le pavé en grès de Tatüren est un matériaux qui est justement à deux composants, silice et calcaire, qui permet d'avoir un revêtement qui même avec de l'abrasion, conserve son adhérence. C'est pour cela qu'il est choisi. De plus, c'est un matériaux local, donc parfaitement traditionnel.

Quant à la durabilité du pavage, évidemment que si l'on y fait passer des 40 tonnes, cela ne va pas marcher. Aussi, la manière de poser les pavés en diagonale a déjà fait ses preuves, notamment dans une rue à forte pente qu'est la Grand-Fontaine, avec des passages de véhicules lourds. Elle résiste parfaitement, et ce depuis les années 1950. Il a dû être supprimé et refait. Pourquoi? Parce que les

infrastructures souterraines n'ont pas tenu le coup. Dire que les pavés ne sont pas durables est une aberration de plus.

Ceci étant dit, nous nous félicitons justement de retrouver un revêtement traditionnel. Par contre, nous regrettons toujours que les places de parc prennent autant d'importance dans les débats, comme si les enjeux se résumaient à ça. Quand on voit certains partis, qui ont annoncé un verni écologique en 2019 suite aux manifestations, on constate qu'ils craquent vite dès que l'on évoque la première place de parc supprimée. Je crois qu'aujourd'hui les enjeux sont ailleurs. Ce n'est pas avec des places de parc que l'on va réanimer nos centres-villes, mais bien avec le contenu que l'on va y mettre, qu'il soit attractif. Regardez les grandes villes, les plus grandes villes sont souvent encore plus difficiles d'accès en voiture. Marcher 500 ou 600 mètres n'est pas trop long pour leurs habitants. Pourquoi les Fribourgeois ne s'y adaptent-ils pas? Faire de tout cela des conditions sine qua non pour démarrer un tel projet, c'est vraiment ne pas avoir compris les réels enjeux de ces aménagements.

On dit qu'il n'y a pas assez de végétalisation. Malheureusement, le Bourg est un espace restreint qui, depuis sa création, a toujours été minéral. Il suffit de se rendre tout autour pour être dans un écrin de verdure.

Pour résoudre les problèmes de réchauffement climatique et des îlots de chaleur, il faut surtout garantir la perméabilité des sols, qui grâce à l'évaporation amène un refroidissement naturel. Nous avons trop tendance à avoir des sols totalement imperméables. Par ailleurs, je recommande de faire en sorte que tous les trottoirs et les revêtements aux pieds des bâtiments soient aussi perméables parce que avec des revêtements imperméables, on entraîne des dégâts sur les façades avec des remontées d'humidité et la molasse y est particulièrement sensible. Encore fois, on peut aussi améliorer la situation par d'autres mesures que la végétalisation qui, dans ce quartier, ne peut pas être développée plus, d'une part pour une raison de la place, de visibilité aussi des bâtiments, mais aussi d'occupation du sous-sol tant les réseaux de canalisations sont denses. Ils sont tellement occupés que l'on doit des fois tricoter dans le sous-sol pour pouvoir résoudre le passage de certaines canalisations. Y rajouter des arbres serait la quadrature du cercle.

Enfin, quand on aura réalisé tout cela, il faudra une sérieuse mise en valeur touristique. En effet, je n'ai encore jamais vu la promotion de la plus grande ville gothique de Suisse dans nos prospectus touristiques, et on peut dire d'Europe avec un état de conservation absolument exceptionnel. Je n'ai jamais vu dans nos prospectus touristiques que notre Cathédrale abritait le plus grand ensemble de vitraux art nouveau d'Europe. Cela a déjà été publié il y a longtemps, mais cela est passé inaperçu. On ne sait pas promouvoir notre patrimoine. On va le faire avec de grandes mesures constructives. Il faut encore y ajouter une sérieuse promotion touristique, bien orientée et bien ciblée, mais pour cela il faudrait que notre Office se renseigne un peu sur le contenu de la ville.

Si l'éclairage des rues semble bien adapté, il faudra aussi des essais pour éviter toute pollution lumineuse supplémentaire. C'est aussi un enjeu majeur. Quant à l'éclairage des monuments, je reste de plus en plus sceptique à ce sujet. Que l'on veuille éclairer la Cathédrale, comme on le faisait avant "a giorno", me paraît totalement dépassé. Que l'on veuille y ajouter la Chancellerie me paraît inutile.

Nos monuments sont tellement beaux avec la lumière naturelle, y compris la nuit quand il y a un clair de lune, mais on ne les voit plus tant les éclairages artificiels nous troublent la vue. Aussi, je demande la plus grande retenue par rapport à cela. Je demande que l'on étudie la possibilité de n'éclairer de

ces monuments que de manière provisoire, pour des occasions bien particulières. Cela ferait qu'on les remarque et cela pourrait donner lieu à des animations plutôt que de simplement se contenter d'éclairage statique, alors que nous avons une lumière mouvante, qui réellement met en valeur tout notre patrimoine. Cela serait bien mieux qu'un éclairage artificiel, qui en plus consomme.

Sur ce, notre groupe accepte avec enthousiasme ce Message.

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). Je m'exprime en tant que représentant de l'Association de la défense des intérêts du Bourg, pour vous dire que tous nos membres sont bien sûr tout à fait satisfaits qu'enfin démarre la construction d'un écrin autour de la Cathédrale. Je voudrais féliciter Mme A. Burgener Woeffray d'avoir eu l'intelligence de segmenter l'approche pour ne pas retarder trop le projet, ce qui est une attitude tout à fait intelligente de compromis et qui permet enfin de voir les travaux commencer.

Nous avons beaucoup de membres dans notre association qui sont des commerçants. Beaucoup sont exsangues, malheureux, ruinés pour certains, et il va être d'une première importance de les aider, de les accompagner, soit financièrement, soit par tout autre moyen, afin qu'ils puissent aussi vivre les travaux qui risquent d'être longs et préjudiciables pour le redémarrage de leur activité.

Je rejoins aussi tout ce qui a été dit par tous mes collègues en ce qui concerne la possibilité d'avoir des bancs et autres. Il est important, comme la Grand-Rue va devenir un axe de circulation, que l'on se pose la question de la mettre à 20 km/h. Je m'adresse à notre Conseiller communal en charge de la mobilité.

En dernier lieu, je rejoins M. G. Bourgarel. Nous avons toujours répété que, dans un écrin, pour y mettre le contenu, il faut un marketing urbain. Comme dans beaucoup de centres historiques qui se trouvent en Suisse et à l'étranger, si nous n'avons pas des responsables au niveau de la Commune qui s'occupent de l'animation, du marketing urbain, à la fois des intérêts des uns, des autres, des commerçants, des habitants, et la promotion du site qui est unique en Suisse avec notre habitat historique, et bien cela restera un écrin mais qui risque d'être un peu vide.

Merci en tout cas pour ce commencement des travaux, cela fait chaud au cœur, merci beaucoup.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'aurais trois questions d'éclaircissement.

1. On parle d'éclairage dynamique. En quoi cela consiste-t-il?
2. Je déplore quand même qu'il n'y ait pas de plan de circulation autour de la Cathédrale. Le Message ne comporte qu'un parcours en traitillé que l'on nous a déjà servi lors du crédit d'étude. J'aurais quand même souhaité en savoir davantage sur la circulation à cet endroit, notamment en matière de mobilité douce.
3. J'ai une autre remarque concernant la double ligne de contact. Il me semble que l'on en a parlé quand on a traité le crédit d'étude. Là, dans le Message, on nous apprend que la double ligne sera rétablie à la rue des Chanoines et à la rue des Bouchers. Je me pose simplement la question de savoir qui paye ce déplacement de la ligne. A l'époque, on avait parlé d'un montant quand même conséquent.

Rugo Claudio (PA). (M. C. Rugo s'exprime en italien) ...

La Présidente. M. C. Rugo s'il vous plaît. Notre règlement stipule les langues dans lesquelles nous devons nous exprimer.

Rugo Claudio (PA). Oui, mais comme il s'agit de deux entreprises italiennes, elles pourront me comprendre. Je vais continuer en français.

Je ne pourrai pas m'opposer à ce Message dans son entier. Comme dans le Message relatif au Café des Arcades, mes remarques ont été écoutées, même mises en pratique, j'espère que celles qui vont suivre pourront l'être aussi.

Le Bourg, c'était un projet. Pour les nouveaux venus du Conseil général, c'est le projet qui a été refusé à la dernière séance du Conseil général de la législature précédente, cela veut dire en février 2016. Lors de cette même séance, vu que le Conseil général avait refusé le projet sur le Bourg, ce dernier avait presque accepté à contre cœur le projet de l'école de la Neuveville. Avec cela, la Ville de Fribourg a perdu 1 million de francs.

La Présidente. M. C. Rugo, c'est votre propre interprétation, s'il vous plaît!

Rugo Claudio (PA). C'est l'historique des séances. En ce qui concerne ce projet, on dirait que la Ville de Fribourg est allée s'acheter un nouveau costard trois pièces (chemise, pantalon et veste). On dirait que l'on est en train de ciseler le projet et on va choisir la veste sans s'occuper du pantalon ni de la chemise.

J'aimerais faire une remarque quant aux pavés. Est-ce que vous avez déjà roulé en voiture, en descendant la rue de la Grand-Fontaine? Eh bien, c'est ce que doit ressentir un handicapé avec son moyen de transport, la chaise roulante, quand il passe sur des pavés. Je n'irai pas m'associer avec les remarques de l'UDC. Je n'irai pas dans leur sens, mais il faut en tenir compte. D'après ce que j'ai lu cet après-midi, je crois qu'il y a encore une opposition concernant une personne en chaise roulante. Il me semble qu'elle n'est pas encore levée.

Concernant la mobilité, la Grand-Rue, die Reichengasse, aujourd'hui, est dotée de parkings pour les voitures des deux côtés. Si mes informations sont correctes, dans l'étape n°2, il n'y aura plus qu'un côté qui sera avec les voitures. La question que je me pose, c'est pourquoi il n'y a rien au niveau de la mobilité. Comment une voiture peut entrer dans la Grand-Rue et ne pas en ressortir? C'est justement un des grands problèmes de ce Message. On ne sait pas dans quel sens vont aller les voitures. En outre, il y a un combat permanent entre voitures et vélos. Personnellement, je vais plus loin que les Vert·e·s. Il y a aussi un combat permanent entre les vélos et les piétons. On m'a rapporté cette année deux accidents importants de piétons fauchés par des vélos, qui ont des conséquences aussi sur la santé de nos habitants. Aussi, j'aimerais que dans ce projet, il y ait aussi des espaces dédiés entièrement aux piétons. Il y a régulièrement même des Conseiller généraux qui remontent à vélo la rue de Lausanne, alors même que l'on a une piste cyclable de l'autre côté.

A titre personnel, je trouverais bienvenu de renommer la rue des Bouchers. Je pense que c'est aussi un combat pour un monde meilleur que d'oublier de manger de la viande.

En conclusion, on joue la carte du Bourg ce soir. Il faudra, pour la prochaine étape, jouer celle de la place Notre-Dame.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. J'aimerais vraiment vous remercier pour le soutien que vous apportez à ce Message. C'était un des projets phares du Conseil communal. Nous nous sommes battus pour en arriver à ce stade et nous avons maintenant un projet qui vous plaît. Je vous remercie pour ce soutien. Vous avez évoqué la qualité du Message, vous avez aussi évoqué le soin que nous avons apporté à la finalisation de ce projet qui consiste à libérer l'espace, mettre un beau pavage qui doit être solide et installer un éclairage qui soit conforme et qui réponde au charme et à la situation de ce site.

J'ai été un peu surprise des remarques émises par la représentante du groupe libéral-radical. Toutes ces questions-là ont été discutées en long et en large dans les Commissions. Ce sont des éléments qui ont été bien travaillés.

Jamais, M. D. Papaux, les Services cantonaux n'auraient libéré les dossiers si les études de bruit n'avaient pas été favorables à ce projet. Effectivement, les pavés peuvent provoquer plus de bruit, mais les études ont été faites. L'argent des études est aussi là pour conduire de telles études. J'ai pris acte de votre demande de renvoi, c'est le Conseil général qui décidera.

Je remercie le groupe des Vert-e-s pour ce plaidoyer en faveur des pavés et pour la défense du site historique si important.

J'ai aussi pris connaissance des remarques de M. M. Parpan, du groupe CG-PCS. Je peux vous décrire les éléments sur lesquels nous avons déjà avancés depuis les séances de Commissions que nous avons eues, notamment pour les questions des toilettes. Je me suis encore une fois renseignée et, oui, sur la place des Ormeaux, il y aura des toilettes pour les familles, avec tout ce qui est revendiqué et demandé par votre groupe. De plus, nous avons eu un contact avec un restaurateur du quartier, qui est d'accord d'ouvrir sa porte pour une "friendly toilet" (ou une "toilette sympa").

M. A. Sacerdoti, je sais que vous avez attendu longtemps. Avec votre association, vous vous êtes souvent exprimé. Vous avez apporté du soutien, vous avez aussi fait opposition, mais cela fait partie du jeu démocratique. Par contre, ce qui est important pour vous l'est aussi pour nous, à savoir, d'être en concertation avec les commerçants. Comme je l'ai dit tout à l'heure, déjà lors des séances de conciliation, nous avons pu créer ces liens de confiance. Cela sera encore une phase difficile à passer, aussi pour les commerçants. Toutefois, en bonne intelligence, en bonne concertation, nous arriverons aussi à faire ce passage-là.

M. C. Rugo, oui il y a encore une opposition qui est pendante auprès du Tribunal Cantonal. En effet, une association a revendiqué les hauteurs des quais à 22 cm. La procédure n'est pas encore terminée et c'est pour cela que l'on ne peut pas ce soir dire que toutes les oppositions sont levées. Pour vos interventions en lien avec la mobilité, je passerai tout à l'heure la parole à mon collègue P.-O. Nobs.

Zur Frage von Herrn M. Parpan bezüglich der Höhenkante der Busse kann ich sagen, dass ein Rekurs beim Kantonsgericht hängig ist. Seither hat das Raumplanungsamt eine Direktive erlassen, welche besagt, dass die Höhenkante nun 22 cm sein soll. Das entspricht genau der Forderung dieser Organisation. Es ist also noch eine Frage der Prozedur bis dieser Rekurs aufgehoben werden kann.

Concernant la question posée par M. J.-F. Python pour les 65% des offres rentrées, j'ai une bonne nouvelle. Depuis les deux dernières séances des Commissions financière et d'édition, nous sommes maintenant déjà à 80%. Pourquoi? Parce que nous avons pu consolider les coûts pour le pavage suite à l'ouverture des offres. En plus, les honoraires des principaux mandataires sont maintenant annoncés et connus. Nous sommes donc actuellement à 80%.

M. G. Bourgarel, l'éclairage est un thème très délicat, je l'admets. Nous avons fait un essai. Tout d'abord, la Ville pensait devoir éclairer la Cathédrale jusqu'au jour où quelqu'un nous a demandé qui était propriétaire de la Cathédrale. C'est au propriétaire d'illuminer son propre bâtiment. Cela a réduit des coûts pour nous. Maintenant, ceci est dans de bonnes mains car nous savons que le Canton s'occupera d'un éclairage dans la bonne forme et dans de bonnes procédures. D'ailleurs, je peux vous informer que le parvis de la Cathédrale appartient aussi au Canton. C'est donc lui qui financera cette partie-là.

Oui, il y a eu un dépassement de 1'452'000 francs que nous chercherons à compenser dans le cadre de la 2^{ème} étape. Vous savez que nous avons un crédit qui permet maintenant de prévoir cette compensation et le résultat vous sera soumis dans le cadre du Message du crédit d'ouvrage.

Par rapport à l'arborisation et les îlots de chaleur aussi, je pense que M. G. Bourgarel a tout dit.

Le Bourg possède des rues qui sont assez étroites. La fraîcheur reste dans ces murs. Plus nous aurons des bus électriques, moins nous aurons de pollution. C'est cela qui va aussi augmenter la qualité de l'air et de vie.

Pour le stationnement, nous estimons avoir trouvé la meilleure des solutions. Nous estimons que pour requalifier ces espaces, leur rendre vraiment leur caractère, cette solution est plus qu'adaptée.

M. J.-P. Wolhauser, je peux vous répondre que nous avons discuté dans les Commissions de vos trois questions:

- L'éclairage dynamique. Tout d'abord, tous les projets d'éclairage sont maintenant intégrés dans un Plan lumière, que nous sommes en train de développer. Un éclairage dynamique adapte son intensité selon les passages et le moment de la journée.
- Le plan de circulation. Il vous manque un vrai schéma, mais il a été remplacé dans ce Message par un texte. Peut-être que M. P.-O. Nobs pourra encore vous donner des explications supplémentaires.
- Lignes de contact. Les lignes de contact seront financées par les TPF.

Finalement, quelqu'un nous a proposé de faire une belle fête d'inauguration. Merci pour cette belle idée et de nous rappeler que nous devons mettre en valeur cet endroit important, mais aussi renforcer le marketing autour de la Cathédrale.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je vais être le plus bref possible. Je vais essayer de résumer les éléments par groupes de questions.

Nous avons eu plusieurs questions relatives au téléjalonnement du stationnement, c'est un peu un serpent de mer dans ce plenum. Je vous rappelle que, mis à part le futur parking de la P2, qui va être

le premier parking en ouvrage construit par la Ville de Fribourg, l'ensemble des parkings qui sont en lien avec des centres commerciaux appartiennent à des privés. Au début de la législature, j'ai été invité par le TCS, qui voulait mettre cet objet à l'ordre du jour. Le TCS avait également invité tous les propriétaires ou gestionnaires des parkings. Je me suis retrouvé seul avec la délégation du TCS car aucun propriétaire de parking n'était intéressé par ce système. Aussi, je vous engage à prendre votre bâton de pèlerin et d'aller essayer de comprendre pourquoi les propriétaires n'ont pas manifesté leur intérêt envers le téléjalonnement. Avec la technologie, les applications, je pense qu'il y aura sûrement un jour une solution, probablement même plus pratique que d'avoir des grands panneaux dans toute la ville.

Merci à ceux qui ont compris que les places de stationnement à la route de Berne étaient le fruit d'un compromis. C'est un compromis finalement qui nous coûte très peu, qui est durable puisqu'il ne nécessite presque pas de travaux et, finalement, qui est bon marché.

Oui c'est vrai, cela fait un peu mal au coeur de voir le trafic qui va passer à travers la place de l'Hôtel de Ville, descendre la Grand-Rue. Je rassure ceux qui pensent qu'ils ne pourront pas en ressortir en précisant qu'il n'y a pas de trou noir au bas de la Grand-Rue. Il y aura bel et bien possibilité de passer par la ruelle des Zaehringen et de remonter par la route des Chanoines qui sera bidirectionnelle. Les rues des Bouchers et des Chanoines seront également bidirectionnelles. Vous avez voté, il n'y a pas très longtemps, un crédit pour le BATPOL (Ndr.: Message n° 48). Ainsi, le trafic généré par tous les artisans et toutes les personnes qui viennent tous les matins chercher des vignettes pour pouvoir stationner à la journée va disparaître. Je peux quand même imaginer qu'à partir du moment où il n'y a plus de places de parc dans le pourtour de la Cathédrale, 50 places en moins dans ce secteur-là, et que les gens auront fait une ou deux fois le tour et auront constaté qu'il n'y a pas de places de parc, et bien ils arrêteront d'en rechercher. Oui, au début, il y aura certainement des gens qui vont venir plusieurs fois pour voir si on en peint pendant la nuit. Cependant, à un moment donné, ils comprendront qu'il n'y en a plus et je pense que cela va se calmer.

Pour ce qui est du stationnement, le Conseil communal espère vraiment qu'un jour l'autre serpent de mer, la Grenette, trouve un épilogue heureux. Je pense que le parking de la Grenette a tout son sens en mains communales ou en tout cas, à usage pour le quartier du Bourg, ses habitants, ses commerçants. Cela est évident.

Pour ce qui est de la vitesse, oui c'est vrai, ce n'est malheureusement pas une vraie zone de rencontre. Néanmoins, les piétons pourront traverser où ils veulent, il n'y aura pas de passage pour piétons. On s'est inspiré de solutions que l'on peut trouver dans la ville de Berne, dans laquelle on a des secteurs pavés, des trams et des bus. C'est finalement le même régime de circulation.

A tous ceux qui pensent que les places de parc sont trop éloignées, je dirais que c'est vrai, c'est imparfait, mais la solution a le mérite d'exister. Comme on l'a déjà dit, elle est économique, durable, et on pourra au moins déclencher la 1^{ère} étape. Je remercie vraiment Mme A. Burgener Woeffray et ses Services d'avoir pu le faire. Ceux qui parlent de tickets de bus et du fait que les gens devront payer leur repas et payer le bus pour traverser le pont et puis encore payer le ticket de parking, et bien oui, cela sera peut-être comme ça. Toutefois, je peux aussi penser que tous ceux qui n'ont pas de voiture, qui n'entretiennent pas de voiture, qui ne payent pas d'amortissements, pas de benzine, pas de garage, pas d'impôts sur les véhicules pour ceux-là – c'est la majorité dans cette ville – c'est du pouvoir d'achats en plus pour aller consommer sur les terrasses des cafetiers et puis aller dans les commerces. Donc on peut toujours argumenter et contre-argumenter.

Oui, il y a un plan de signalisation. Il y a un plan de circulation qui a été mis à l'enquête, je peux le fournir pour celles et ceux qui le veulent. Je finirai par la zone touristique. Le marketing urbain n'étant pas de ma compétence, je vous rappellerai néanmoins que dans cette enceinte le Conseil communal vous a proposé une modification du règlement des horaires des commerces, qui prévoit des horaires étendus pour le Bourg, l'Auge, la Neuveville, la rue du Collège et la rue de Lausanne. Je peux vous dire que juste avant la pandémie de covid-19, les Sergents de ville me disaient que cela avait déjà une incidence positive. Elle a malheureusement été torpillée par cette pandémie, mais les conditions-cadres en matière d'ouverture des commerces sont en vigueur. Après cette pandémie, je pense vraiment qu'avec du marketing urbain et ces conditions-cadres, ainsi que la requalification de cette zone, et bien un bel avenir est devant nous.

La Présidente. Nous sommes saisis d'une demande de renvoi. M. D. Papaux, maintenez-vous formellement votre demande?

Papaux David (UDC). Oui, je la maintiens.

Vote sur la demande de renvoi du Message n° 58 du groupe UDC

C'est par 65 voix contre 6 et 1 abstention que le Conseil général refuse la demande de renvoi.

Ont voté en faveur du renvoi: 6 DUPRÉ Bernard (UDC), GILLER Christophe (UDC), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), PAPAUX David (UDC), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

Ont voté contre le renvoi: 65 ABATE Vincenzo (Vert-e-s), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MÜLLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PAPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

S'est abstenue: 1 MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR)

N'a pas voté: SCHENKER Claude (PDC/PVL)

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et la demande de renvoi ayant été refusée, il est procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 58.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 65 voix contre 5 et 2 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELCO; RSF 140.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin);
- le Message du Conseil communal n° 58 du 12 janvier 2021;
- le rapport de la Commission financière;
- le rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de CHF 10'664'000.- TTC pour la réalisation du projet de requalification du quartier du Bourg, étape 1.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à référendum, conformément à l'article 69 de la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo) et de l'article 11 du règlement des finances de la Ville de Fribourg (RFin).

Fribourg, le 22 février 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Adeline Jungo

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 65 ABATE Vincenzo (Vert-e-s), AEBISCHER David (PLR), ALLENSPACH Christoph (PS), BARRIÈRE Alexis (PS), BERISHA Ibrahim (PS), BOURGAREL Gilles (Vert-e-s), BOURRIER Hervé (PS), CASAZZA Raphaël (PLR), CATTANEO Anne-Elisabeth (PDC/PVL), COLLAUD Gérald (CG-PCS), COLLAUD Oliver (Vert-e-s), CRETTOLE Daniel (PS), CUDRÉ-MAUROUX Stéphane (PS), DE REYFF Charles (PDC/PVL), DELALOYE CRETTOLE Sophie (PS), DREYER Jean-Luc (PDC/PVL), ELTSCHINGER-BASSIL Rana (PS), FESSLER Raphaël (PDC/PVL), GAPANY Joël (PDC/PVL), GEX Jean-Noël (PLR), GEX Océane (PLR), GRADEN Lise-Marie (PS), GRADY Véronique (PLR), GRANDJEAN Alexandre (PS), JAQUIER Nicolas (PS), JELK Guy-Noël (PS), JORDAN Marine (PS), JUNGO Adeline (PS), KHAMEL SEEWER Naïma (PS), KILDE Gisela (PDC/PVL), KRIENBÜHL David (PLR), LIAUDAT Geneviève (PS), LOUP Matthieu (PS), MAEDER Alain (PDC/PVL), MENDEZ Monica (Vert-e-s), MENÉTREY Fabienne (Vert-e-s), MÉTRAILLER Jean-Jacques (MLI), MICHE François (PS), MORARD Maxime (PDC/PVL), MOSOBA Immaculée (PS), MOUSSA Elias (PS), MÜLLER Florian (PS), MURITH Simon (PDC/PVL), NGUYEN Thanh-Dung (CG-PCS), PAGE Cédric (PDC/PVL), PAGE Maurice (CG-PCS), PARPAN Mario (CG-PCS), PERRITAZ Pierre-Alain (PS), PRAZ Laurent (PDC/PVL), PYTHON Jean-Frédéric (PDC/PVL), RAGUSA Francesco (Vert-e-s), REY-BAERISWYL Marie-Claire (CG-PCS), RICHARD Claude (PDC/PVL), ROELLI Claire (PS), ROSSI CARRÉ Alexandra Maria (PS), RUGO Claudio (PA), SABINO Sandra (PS), SACERDOTI Alexandre (PDC/PVL), SAUTAUX Claudine (PDC/PVL), SCHNEUWLY-ASCHWANDEN Eleonora (PLR), VONLANTHEN Marc (PS), VUILLEUMIER Julien (Vert-e-s), WALTER Lionel (PS), WOLHAUSER Jean-Pierre (PLR), ZURICH Simon (PS)

Ont voté Non: 5 GILLER Christophe (UDC), KILCHENMANN Emmanuel (UDC), PAPAUX David (UDC), ULDRY José (UDC), WICHT Pascal (UDC)

Se sont abstenus: 2 DUPRÉ Bernard (UDC), MOREL-NEUHAUS Marie-Gertrude (PLR)

N'a pas voté: 1 SCHENKER Claude (PDC/PVL)

La Présidente. Je vous propose de lever la séance maintenant en vous signalant qu'un projet de résolution a été déposé sur vos tables. Il sera discuté demain dans les "Divers" et vous sera aussi envoyé par e-mail. Je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée. Il est 22.57 heures.

Fribourg, le 15 mars 2021

MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

La Présidente:

Adeline JUNGO

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Mathieu MARIDOR

Le Secrétaire de Ville:

David STULZ